

Les postulateurs successifs et autres acteurs de la cause de Béatification et Canonisation de Benoît-Joseph Labre

Des premiers procès apostoliques à la béatification du 20 mai 1860 et à la canonisation du 8 décembre 1881

Introduction

Lorsqu'on évoque la béatification de Benoît-Joseph Labre, on pense naturellement au décret pontifical qui en autorisa la célébration et à la cérémonie solennelle du 20 mai 1860. Pourtant, derrière cette date se trouvent plus de soixante-seize années d'enquêtes, de témoignages, d'expertises médicales, de débats contradictoires et de recherches documentaires. La reconnaissance officielle de la sainteté de Benoît-Joseph Labre fut en effet le résultat d'une procédure longue et complexe, conduite à Rome selon les règles de la Congrégation des Rites et constamment reprise, approfondie et vérifiée au fil des décennies.

Pour restituer l'histoire de la postulation de la cause de Benoît-Joseph Labre, il est donc nécessaire de revenir aux documents conservés dans les dossiers de la Congrégation des Rites et de suivre, étape après étape, le travail accompli par les différents postulateurs, avocats, procureurs et collaborateurs de la cause. Leur succession permet de comprendre comment un procès ouvert peu après la mort du Pèlerin de Dieu aboutit finalement à la béatification, puis, vingt et un ans plus tard, à la canonisation.

La cause fut introduite dans les années qui suivirent la mort de Benoît-Joseph Labre, survenue à Rome le 16 avril 1783. Elle fut confiée au père Gaetano Palma, membre des Pieux Ouvriers et procureur général de sa congrégation, qui devint le premier postulateur de la cause. Pendant plus de trois décennies, il assura à Rome la conduite de cette procédure, notamment au cours des premiers procès apostoliques. Dès les débuts, la postulation s'appuya sur plusieurs collaborateurs dont les fonctions doivent être soigneusement distinguées. Ainsi, Louis Alégiani fut envoyé à Lorette en 1784 pour recueillir des informations et poursuivre les recherches nécessaires à l'instruction de la cause, tandis que Jean-Baptiste Alégiani exerçait une fonction distincte d'avocat de la cause.

La mort de Gaetano Palma, le 17 mars 1817, marqua une nouvelle étape dans l'histoire de la postulation. Le cardinal Jules-Marie della Somaglia nomma alors deux postulateurs, les abbés Filippo Colonna et Francesco Pacini. Cette double nomination est attestée par les biographes Victor Deramecourt et F.-M.-J. Desnoyers et se trouve également confirmée par le vocabulaire employé dans le *Summarium super dubio* de 1819, qui désigne Filippo Colonna comme l'un des postulateurs. La présence simultanée de Colonna et de Pacini constitue un élément important de la chronologie de la cause, même si la date exacte à laquelle Francesco Pacini cessa d'exercer ses fonctions demeure, à ce jour, difficile à établir avec certitude.

Filippo Colonna poursuivit son activité dans une période particulièrement importante de la procédure. Chanoine de la basilique Saint-Jean-de-Latran et ecclésiastique romain, il était né à Rome en avril 1759. Son parcours avait été marqué par les événements politiques et religieux

de la période napoléonienne : en 1813, il figure parmi les ecclésiastiques romains frappés par les mesures de déportation prises par le gouvernement impérial. Son rôle dans la cause de Benoît-Joseph Labre se prolongea jusqu'à sa mort en 1830. Quelques semaines plus tard, le 5 mai 1830, l'abbé Giuseppe Righetti fut nommé pour lui succéder dans la conduite de la cause.

Righetti demeura à son tour chargé de la postulation pendant plusieurs années. À sa mort, Girolamo Marucchi lui succéda le 11 juin 1839. La *Novissima Positio* de 1841 le désigne expressément comme le « *hodiernus Postulator* », c'est-à-dire le « postulateur actuel ». Cette mention constitue un témoignage documentaire particulièrement précieux, puisqu'elle permet d'établir avec certitude la continuité de la postulation à cette date et d'identifier l'homme qui en avait alors la responsabilité.

Après le décès de Girolamo Marucchi, la cause entra dans une nouvelle phase. Le cardinal Costantino Patrizi nomma Francesco Virili postulateur le 24 février 1844. Celui-ci allait conduire la cause durant la période décisive qui devait aboutir à l'examen des miracles et à la béatification de Benoît-Joseph Labre. Après Francesco Virili apparaît dans la documentation Mgr Vincenzo Anivitti, dont la fonction de postulateur est notamment attestée par les documents relatifs à son successeur, Raffaele Maria Virili. Ce dernier était encore postulateur en 1881 et le demeurait en 1892, au cours de la phase ultérieure de la cause.

Cette succession montre à elle seule que la cause de Benoît-Joseph Labre ne fut jamais l'œuvre d'un seul homme. Pendant près d'un siècle, elle fut portée par plusieurs postulateurs qui se relayèrent au gré des décès, des nominations et des différentes étapes de la procédure. À leurs côtés intervenaient des avocats, sous-postulateurs, procureurs et cardinaux rapporteurs, dont les fonctions étaient juridiquement distinctes. La compréhension de ces responsabilités respectives est essentielle pour éviter de confondre, dans les documents anciens, celui qui représentait juridiquement la cause avec celui qui en assurait effectivement la postulation.

Dès les années qui suivirent la mort de Benoît-Joseph Labre, les témoignages relatifs aux grâces obtenues par son intercession furent recueillis alors que le souvenir du saint était encore très présent. Mais la procédure ne consistait pas simplement à rassembler des récits de guérisons ou des témoignages favorables. Au fur et à mesure que la cause progressait, la Congrégation des Rites exigea que chaque élément soit soumis à un examen de plus en plus rigoureux. Une guérison réputée miraculeuse devait être juridiquement établie, son déroulement devait être reconstitué avec précision, son caractère médical devait être étudié et l'on devait démontrer qu'elle ne pouvait être expliquée par les forces ordinaires de la nature.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'examen des trois guérisons finalement retenues pour la béatification : Marie-Rose de Luca, Thérèse Tartufoli et sœur Angèle-Josèphe Marini. Les dossiers constitués à leur sujet montrent le degré de précision auquel était parvenue la procédure. Les témoignages furent confrontés, classés et discutés ; les circonstances des maladies et des guérisons furent examinées ; lorsque cela était nécessaire, les dossiers furent soumis à nouveau à des médecins et à des chirurgiens experts afin de déterminer si une explication naturelle pouvait être raisonnablement retenue.

Les deux grandes *Positiones* consacrées aux miracles, celle de 1853 (*Positio super miraculis*) et la seconde de 1857 (*Secunda Positio super miraculis*), sont particulièrement révélatrices de cette méthode. Elles montrent que les responsables de la cause ne se contentèrent pas d'accumuler les témoignages recueillis au cours des décennies précédentes. Ils les soumirent à une véritable critique documentaire et médicale, conformément aux exigences de la

Congrégation des Rites. La reconnaissance d'un miracle supposait donc un travail considérable de vérification, de confrontation et d'argumentation.

Ainsi, entre l'ouverture de la cause dans les années qui suivirent la mort de Benoît-Joseph Labre et la béatification du 20 mai 1860, ce furent environ soixante-seize années de procédures, d'enquêtes et d'examens qui furent nécessaires. Durant cette longue période, plusieurs postulants se succédèrent et de nombreux avocats et collaborateurs participèrent à l'instruction de la cause. Le décret apostolique relatif à la béatification fut proclamé à Rome le 22 juillet 1859, ouvrant la voie à la célébration solennelle qui eut lieu l'année suivante.

Le 20 mai 1860, à Rome, Benoît-Joseph Labre fut officiellement proclamé Bienheureux. Cette béatification ne constituait cependant pas l'aboutissement définitif de la procédure. Elle ouvrait une nouvelle étape. La ferveur qui accompagna la reconnaissance officielle du culte du Bienheureux et le développement de sa dévotion encouragèrent la poursuite de la cause en vue de la canonisation.

Entre 1860 et 1881, une nouvelle phase de vingt et une années fut ainsi nécessaire pour instruire le dossier destiné à la canonisation. Là encore, la procédure exigea de nouvelles enquêtes, l'examen de nouveaux faits miraculeux et l'intervention successive de différents responsables de la cause. La postulation passa notamment de Francesco Virili à Mgr Vincenzo Anivitti, puis à Mgr Raffaele Maria Virili, qui était encore en charge de la cause au moment de son aboutissement.

Après près d'un siècle d'instruction, depuis les premiers travaux entrepris après la mort du Pèlerin de Dieu jusqu'aux derniers examens exigés par la Congrégation des Rites, la cause parvint enfin à son terme. Le 8 décembre 1881, en la fête de l'Immaculée Conception, le pape Léon XIII procéda à la canonisation solennelle de Benoît-Joseph Labre et l'inscrivit au nombre des saints de l'Église universelle.

La trajectoire de cette cause, de 1783 à 1881, permet ainsi de mesurer l'ampleur du travail accompli. Derrière les deux dates qui retiennent habituellement l'attention le 20 mai 1860, jour de la béatification, et le 8 décembre 1881, jour de la canonisation se trouve une histoire beaucoup plus vaste : celle d'une procédure qui traversa plusieurs pontificats, connut plusieurs générations de postulants et mobilisa pendant près d'un siècle des ecclésiastiques, des juristes, des témoins, des médecins et des historiens. La sainteté de Benoît-Joseph Labre, avant d'être proclamée solennellement par l'Église, fut ainsi soumise à un long processus d'enquête, de vérification et de discernement.

1. Chronologie documentaire de la cause de béatification et de canonisation de Benoît-Joseph Labre (1783–1881)

Les postulants : état actuel de la succession

Chronologie principale des acteurs de la cause, avec leurs noms en français, en italien et en latin, tels qu'ils apparaissent dans les dossiers de la Congrégation des Rites et conformément aux usages de la chancellerie romaine.

Gaetan Palma (Gaetano Palma) – (Cajetanus Palma)

↓

Philippe Colonna + François Pacini (Filippo Colonna + Francesco Pacini) – (Philippus Colonna + Franciscus Pacini)

↓

Joseph Righetti (Giuseppe Righetti) – (Josephus Righetti)

↓

Jérôme Marucchi (Girolamo Marruchi) – (Hieronymus Marucchi)

↓

François Virili (Francesco Virili) – (Franciscus Virili)

↓

Vincent Anivitti (Vincenzo Anitti) – (Vincentius Anivitti)

↓

Raphaël Marie Virili (Mgr) (Raffaele Maria Virili (Mgr) – (Raphael Maria Virili)

2. Gaetano Palma : le premier véritable postulateur

Le père Gaetano Palma constitue le point de départ de l'organisation officielle de la cause après la mort de Benoît-Joseph Labre en 1783.

Les documents anciens le désignent explicitement comme : *P. Cajetani Palma ... Causae Postulator*. Et le *Summarium* de 1807 est encore plus explicite en le présentant comme : *Patris D. Cajetani Palma, Procuratoris Generalis Congregationis Piorum Operariorum, Postulatoris Causae Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre*. Autrement dit, Palma cumule deux responsabilités : Procurator Generalis des Pieux Ouvriers et Postulator de la cause.

Son rôle est considérable. C'est sous sa responsabilité que la cause prend véritablement forme à Rome, que les procès sont engagés et que les premières enquêtes apostoliques sont conduites.

La chronologie établie par Victor Deramecourt (*), ainsi que les actes de la Congrégation des Rites, montrent notamment que le procès apostolique romain, correspondant à l'introduction officielle de la cause de béatification et de canonisation de Benoît-Joseph Labre, débute le 24 avril 1792 et se poursuit jusqu'au 19 septembre 1796. Gaetano Palma demeure postulateur jusqu'à sa mort en 1817.

(*) *Histoire de la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre : avec un guide du pèlerin aux diverses stations de sa vie, Arras, E. Bradier, 1881 Auteur : Augustin-Victor Deramecourt*

3. Louis Alegiani : un personnage important, mais à ne pas confondre avec le postulateur

Il faut ici faire une distinction que ce travail d'enquête a permis de mettre en évidence. Jean-Baptiste Alegiani est l'avocat de la cause. Il publie notamment en 1784 une vie de Benoît-Joseph Labre comme : « avocat en la cause de sa béatification ». (*)

Mais son neveu, Louis Alegiani, joue une autre fonction. F.M.J. Desnoyers dans son ouvrage en deux volumes (*) indique que Palma l'envoya à Lorette : « en qualité de son substitut » avec des pouvoirs datés du 27 mars 1784. Louis Alegiani est donc à considérer comme substitut / sous-postulateur, et non comme le titulaire principal de la charge.

Cette distinction est essentielle pour éviter de donner une fausse lecture de la liste des postulateurs.

() Abrégé de la vie du serviteur de Dieu B.-J. Labre, écrite par J.-B. Alegiani, avocat en la cause de sa béatification Dédié à son Eminence le Cardinal Jean Archinto, Préfet de la congrégation des Rites, et rapporteur de la Cause. 1784.*

() Le bienheureux Benoît Joseph Labre, célébré pèlerin français : sa vie, ses vertus, ses miracles, avec l'histoire de la procédure pour sa béatification Tome 2. Lefort -Lille 1862*

Le bienheureux Benoît Joseph Labre, célébré pèlerin français : sa vie, ses vertus, ses miracles, avec l'histoire de la procédure pour sa béatification Tome 1. Lefort -Lille 1862

4. Année 1817 : le cas exceptionnel de Colonna et Pacini

C'est probablement le point le plus intéressant de toute l'enquête que j'ai mené : Le 17 mars 1817, le cardinal Jules-Marie della Somaglia, vicaire de Rome, nomme : « *Les abbés Filippo Colonna, et Francesco Pacini* » comme postulateurs de la cause à la place du père Gaetano Palma décédé.

F.M.J. Desnoyers confirme cette situation et explique même la raison probable de cette double nomination : « *les efforts de deux postulateurs n'étaient pas de trop, pour remplacer l'activité du P. Gaetano Palma.* »

Nous avons donc à cette date deux postulateurs simultanés.

Filippo Colonna

L'abbé Filippo Colonna est recteur du Collège des Catéchumènes, établissement lié à Notre-Dame-des-Monts, et chanoine de Saint-Jean-de-Latran. Filippo Colonna est né à Rome en avril 1759, il n'était pas simplement un ecclésiastique travaillant dans les bureaux de la Curie. C'était

un chanoine important du clergé romain, qui avait traversé la période révolutionnaire et napoléonienne et avait personnellement subi les conséquences de l'occupation française. La source la plus précise que j'ai trouvée est un article historique italien consacré aux ecclésiastiques romains déportés sous Napoléon. Il reproduit une liste officielle établie en janvier 1813 par le ministre français des Finances. (*Source : le ministère des Biens culturels de la région du Latium.*)

C'est une donnée particulièrement intéressante parce qu'il ne s'agit pas d'une généalogie moderne ou d'une notice secondaire : l'information provient d'un document administratif français contemporain, dressant la liste des prêtres condamnés à la déportation.

Cette formule est extrêmement importante puisqu'elle confirme directement l'existence de plusieurs postulants. Filippo Colonna demeure en fonction jusqu'à sa mort en 1830. La source précise également qu'il était déjà chanoine de Saint-Jean-de-Latran lorsqu'il fut frappé par les mesures napoléoniennes.

On y lit :

« *Filippo Colonna, nato a Roma, in aprile 1759, canonico di S. Giovanni in Laterano in Roma.* »

Il est parfaitement attesté comme postulant dans les documents de la cause. Le *Summarium Super Dubio* de 1819 le désigne notamment comme :

"alter ex Postulatoribus Causae Beatificationis, et Canonizationis..."

C'est-à-dire : « *l'un des postulants de la cause de béatification et de canonisation* ».

Francesco Pacini

L'abbé Francesco Pacini, est un prêtre romain, bénéficiaire de la basilique patriarcale de Saint-Jean-de-Latran. Le 17 mars 1817, le cardinal Jules-Marie della Somaglia le nomma, avec l'abbé Filippo Colonna, postulant de la cause de Benoît-Joseph Labre, en remplacement du père Gaetano Palma. Les sources historiques plus précises de Victor Deramecourt et F.M.J. Desnoyers, indiquent clairement une nomination conjointe de Colonna et Pacini le 17 mars 1817.

L'abbé Pacini est encore associé à la postulation dans les sources relatives aux premières années suivant 1817, mais il cesse ensuite d'apparaître dans la documentation connue.

En 1828, Filippo Colonna est seul désigné explicitement comme *Causae Postulator*. La date du décès de Francesco Pacini, ainsi que la date exacte de cessation de ses fonctions de postulant, demeurent actuellement inconnues et je n'ai retrouvé aucune source le concernant.

5. Année 1830 L'abbé Giuseppe Righetti

Après la mort de Filippo Colonna, la cause connaît un nouveau changement. Le 5 mai 1830, le cardinal Placido Zurla, vicaire de Rome, nomme : « *M. l'abbé Giuseppe Righetti postulateur de la cause, à la place de l'abbé Colonna, décédé.* » Nous avons donc une date précise pour le remplacement.

Giuseppe Righetti : 5 mai 1830 – 11 juin 1839. Son activité intervient pendant une période particulièrement mouvementée de la cause, marquée également par les changements successifs des cardinaux rapporteurs

6. L'abbé Girolamo Marucchi :

le postulateur de la période décisive de 1839-1844

L'abbé Girolamo Marucchi (*) exerçait à cette époque d'importantes fonctions au sein des institutions de la Curie, notamment comme directeur du *Conservatorio dei Catecumeni* (le *Conservatoire des Catéchumènes*) à Rome. C'est sous sa direction qu'une étape décisive de la cause de Benoît-Joseph Labre a été franchie. Après la mort de Benoît-Joseph Labre à Rome en 1783, la ferveur populaire fut immense. Cependant, son style de vie extrême mendiant itinérant, sans abri, vivant dans un dénuement absolu et parfois repoussant suscitait de vifs débats théologiques au sein de la Sacrée Congrégation des Rites. Peut-on élever la pauvreté vagabonde au rang de vertu héroïque ?

D'après les sources des archives Vaticane, ce fut la période charnière dans l'instruction du dossier : La période 1839–1844, sous le pontificat du pape Grégoire XVI, fut précisément celle où l'instruction romaine dut surmonter ces objections. En tant que postulateur de la cause, l'abbé Girolamo Marucchi fut chargé de rassembler les preuves, de compiler les témoignages juridiques et de défendre la validité théologique des vertus de Labre devant le tribunal ecclésiastique. Grâce au travail de documentation rigoureux mené sous sa postulation (*et qui s'arrêta à sa mort en 1844*), la cause fut solidement établie. Elle aboutira quelques années plus tard à la proclamation du décret sur l'héroïcité des vertus, ouvrant la voie directe à la béatification officielle de Benoît-Joseph Labre. (*Le décret officiel sur l'héroïcité des vertus de Benoît-Joseph Labre a été signé par le pape Grégoire XVI le 2 mai 1842, puis officiellement publié et proclamé le 22 mai 1842 (le jour de la fête de la Très Sainte Trinité.)*)

À la mort de l'abbé Giuseppe Righetti, le cardinal-vicaire Giuseppe della Porta nomme le 11 juin 1839 : « *M. l'abbé Girolamo Marucchi postulateur de la cause* ».

Là encore, nous disposons d'une date officielle. Et surtout, la *Novissima Positio Super Virtutibus* de 1841 donne une confirmation primaire particulièrement précieuse en parlant de :

"hodiernus Postulator Hieronymus Marucchi"

C'est-à-dire : « *le postulateur actuel, Girolamo Marucchi* ».

Cela permet d'établir sans ambiguïté que Marucchi est bien le titulaire de la charge en **1841**.

Il reste postulateur jusqu'à son décès en 1844.

() Pour l'anecdote, cet abbé Girolamo Marucchi († 1844) appartenait à la même famille romaine qui donnera naissance, quelques années plus tard, à l'illustre chercheur Orazio Marucchi (1852–1931). Ce dernier poursuivra en quelque sorte la tradition familiale d'attachement à l'histoire religieuse en devenant l'un des plus grands archéologues des catacombes chrétiennes de Rome.*

7. L'abbé Francesco Virili : une nouvelle étape

Le 24 février 1844, le cardinal Costantino Patrizi, vicaire de Rome, nomme :

« M. l'abbé Francesco Virili » postulateur de la cause, à la place de l'abbé Girolamo Marucchi décédé.

(*) Victor Deramecourt précise qu'il est membre de la Congrégation des Prêtres séculiers du Précieux Sang. Il devient alors le principal responsable de la cause pendant la période où celle-ci avance vers la béatification. Il intervient notamment dans la phase des miracles, qui devient progressivement essentielle à la poursuite du procès.

() Monseigneur Augustin-Victor Deramecourt (1841–1906) est intimement lié à la mémoire de saint Benoît-Joseph Labre, dont il a été le grand historien et le biographe de référence au moment culminant de sa reconnaissance par l'Église Originale du Pas-de-Calais, le département de naissance du saint, cet ecclésiastique et historien français a joué un rôle majeur pour faire rayonner sa mémoire :*

Il fut l'historien de la Canonisation (1881) Alors qu'il était prêtre et professeur dans le diocèse d'Arras, l'abbé Deramecourt a publié en 1881 l'année exacte de la canonisation de Labre par le pape Léon XIII un ouvrage historique capital : Histoire de la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre. Ce livre monumental retrace l'intégralité du parcours juridique de la cause (incluant le travail initial de l'abbé Marucchi), il détaille les miracles retenus, et propose un guide du pèlerin pour suivre les pas du « Pèlerin de Dieu ». L'abbé Deramecourt était fils du pays artésien, sa carrière l'a mené aux plus hautes fonctions de l'Église de France. Il est d'abord supérieur du Petit Séminaire d'Arras puis Vicaire général du diocèse. En 1898, il est nommé et sacré évêque de Soissons, charge qu'il exercera avec dévouement jusqu'à sa mort en 1906

8. Vincenzo Anivitti : le postulateur entre les deux Virili

Vincenzo Anivitti Professeur de belles-lettres, prélat influent de la Curie romaine et nommé évêque auxiliaire de Sabina fin 1880, Mgr Vincenzo Anivitti a reçu la charge de Postulateur de la Cause pour l'ultime étape de la Canonisation. C'est lui qui a coordonné l'examen des ultimes miracles à Rome et rédigé les documents juridiques finaux soumis au pape Léon XIII.

L'élément le plus marquant de la vie de Vincenzo Anivitti reste sa disparition soudaine. Alors qu'il avait consacré les dernières années de sa vie à préparer la grande cérémonie de canonisation, il meurt subitement le 29 mai 1881 à l'âge de 57 ans. Il s'éteint seulement six mois avant la proclamation solennelle de la canonisation de Benoît-Joseph Labre par Léon XIII (*qui aura lieu le 8 décembre 1881*). C'est son vice-postulateur, Monsignor Raffaele Virili, qui dut reprendre sa charge au pied levé pour achever les festivités et publier son livre à titre posthume : *"Le pauvre pèlerin d'Amettes, ou vie de Saint Benoît-Joseph Labre (publiée en 1881 chez l'imprimeur Joseph Gentili)."*

Nous savons avec certitude que Vincenzo Anivitti (*) a été postulateur aux alentours de 1850 avant Mgr. Raffaele Maria Virili.

La preuve est particulièrement intéressante : dans la préface de son ouvrage de 1881 consacré à Benoît-Joseph Labre, Raffaele Virili présente Anivitti comme le prélat : « *qui me précéda dans la charge de Postulateur de la Cause* ».

Nous avons donc une succession :

François Virili → Vincenzo Anivitti → Raffaele Maria Virili

() Vincenzo Anivitti est né à Rome : 17 septembre 1823. Il est Ordonné prêtre : 26 septembre 1847 puis Consacré évêque : 27 décembre 1880 il est Évêque titulaire de Caryste : 13 décembre 1880 – 29 mai 1881.*

9. Mgr. Raffaele Maria Virili : le dernier postulateur de notre période

Mgr Raffaele Maria Virili était le neveu de l'abbé Francesco Virili et le fils du comte Vincenzo Virili. Il a mené une carrière ecclésiastique de premier plan à la Curie romaine. Lorsque Mgr Anivitti est mort subitement en mai 1881, c'est Mgr Raffaele Virili qui a repris la direction des opérations dans l'urgence. C'est lui qui a parachevé le dossier et prononcé les discours des festivités lors de la canonisation solennelle par le pape Léon XIII.

Mgr Raffaele Virili préfacera et fera publier la biographie officielle du saint en décembre 1881. En tant que postulateur, Mgr Anivitti avait mis la dernière main à ce manuscrit au début de l'année 1881. Son but était d'offrir aux fidèles, et en particulier aux très nombreux pèlerins français attendus à Rome, un récit complet, spirituel et officiel de la vie du saint pour le jour de sa canonisation. Mgr Anivitti étant décédé subitement en mai 1881, c'est donc son vice-postulateur, Mgr Raffaele Maria Virili, qui a récupéré le manuscrit, l'a fait imprimer chez

l'éditeur romain Joseph Gentili, et s'est chargé de le distribuer officiellement en décembre 1881 lors des fêtes solennelles. Le livre est donc bien l'œuvre intellectuelle de Vincenzo Anivitti, offerte à l'Église à titre posthume par la famille Virili pour la canonisation du saint.

Raffaele Maria Virili appartient à la même famille que François Virili. Nous savons qu'il est déjà postulateur de la cause en 1881. Un élément particulièrement intéressant est sa préface à l'ouvrage d'Anivitti, datée du 8 décembre 1881. Il y parle d'Anivitti comme de son prédécesseur dans la charge. Raffaele est donc bien en fonction à cette date.

Bien que la canonisation ait eu lieu en 1881, Mgr Raffaele Virili a continué à œuvrer activement pendant des décennies pour ancrer le culte du saint à Rome. En investissant la mémoire du quartier de la Suburra (où se trouve l'église Santa Maria ai Monti), il a acheté la maison du boucher Francesco Zaccarelli au **2, via dei Serpenti**. C'est en ce lieu mémorable que le saint s'est éteint en 1783.

Nous disposons enfin d'une preuve monumentale particulièrement intéressante : une statue de saint Benoît-Joseph Labre réalisée en 1892 est documentée comme ayant été commandée par : *« Mons. Raffaele Maria dei conti Virili postulatore della santità di Labre »*.

Cette statue, réalisée en 1892 à la demande de Mgr Raffaele Virili, est la célèbre sculpture gisant de saint Benoît-Joseph Labre, sculptée par l'artiste italien Achille Albacini. Il s'agit d'une œuvre grandeur nature représentant le saint couché. Albacini l'a représenté dans l'attitude de son agonie ou de son repos éternel, vêtu de ses haillons de pèlerin, avec son chapelet et ses attributs de mendiant mystique. Le réalisme de l'œuvre cherche à retransmettre la pauvreté absolue et la piété intense qui caractérisaient le « Pèlerin de Dieu »

Cela confirme que Raffaele Maria Virili était toujours postulateur en 1892.

Tableau de synthèse comparative entre les deux Virili :

Critère	L'abbé Francesco Virili	Mgr Raffaele Maria Virili
Génération	L'oncle (génération précédente)	Le neveu (génération suivante)
Rang ecclésiastique	Prêtre / Missionnaire du Précieux-Sang	Prélat, puis Archevêque de Ptolémaïs
Événement clé	Béatification de Labre en 1860	Canonisation de Labre en 1881
Rôle exact	Postulateur en titre du procès	Vice-postulateur (devenu postulateur par intérim)

L'héroïcité des vertus du vénérable Benoît-Joseph Labre – 22 mai 1842.

L'héroïcité des vertus une fois prononcée, il restait encore à désarmer la rigueur proverbiale de la Congrégation des Rites par l'examen spécial de deux miracles. Telle fut la mission confiée à l'abbé Francesco Virili. Celui-ci choisit, parmi les centaines de guérisons attribuées à l'intercession de Benoît-Joseph Labre, deux cas qui paraissaient répondre le plus manifestement aux sept conditions exigées par la Congrégation, notamment le caractère grave et incurable de la maladie, ainsi que sa disparition subite, entière et définitive. La première guérison avait eu lieu le 22 mai 1783, en faveur d'une jeune paysanne du village de Mazzano, Marie-Rose De Luca. La seconde remontait elle aussi au mois de mai 1783 et concernait Thérèse Tartufoli, de Civitanova.

C'est alors que, par prudence et afin de renforcer le dossier de la cause, le postulateur Francesco Virili décida de présenter un troisième cas de guérison miraculeuse, survenu en 1818 : celui de Thérèse Marini, devenue en religion Sœur Angèle-Josèphe Marini, religieuse professe du monastère de Sainte-Claire de Macerata Feltria.

Le Pape Grégoire XVI à qui appartenait la décision finale, employa 10 mois entier à étudier et à prier. Enfin le dimanche de la Trinité, 22 mai 1842, il promulgua le décret qui proclame l'héroïcité des vertus du vénérable Benoît-Joseph Labre ". Grégoire XVI reconnaît que Benoît-Joseph Labre a pratiqué les vertus à un degré héroïque. C'est à partir de cette étape qu'il peut être qualifié de Vénérable.

11. Les miracles retenus pour la cause de béatification

Après examen des trois volumes :

- ***Positio super miraculis (1853)*** : dossier présenté pour l'examen des trois miracles, avec les *dicta testium* et les arguments du postulateur ;
- ***Secunda Positio super miraculis (1857)*** : seconde défense, beaucoup plus développée, répondant aux objections médicales et canoniques ;
- ***Positio super novis miraculis (1869)*** : celle-ci concerne de nouveaux miracles, postérieurs à la béatification ; elle ne constitue donc pas une troisième édition du dossier des trois miracles de 1853-1857. Elle fut néanmoins extrêmement utile pour m'aider à comprendre la procédure de canonisation après la béatification.
- Le titre même l'établit : *Romana seu Bononien canonizationis Beati Benedicti Josephi Labre – Positio super novis miraculis*, Rome 1869.

Examen des trois miracles de la Béatification :

J'ai donc commencé cette analyse en distinguant quatre niveaux :

1. La personne guérie ;
2. Son milieu familial et social ;

3. Les témoins et leur relation avec elle ;
4. Les médecins/chirurgiens et leur valeur probatoire, avec les folios précis du procès.

Il faut également distinguer les folios du **procès original** des pages du *Summarium* ou de la *Positio*. Les folios que je donne ci-dessous sont bien ceux auxquels la *Positio* renvoie.

Le premier miracle.

A. Marie-Rose de Luca : la jeune paysanne de Mazzano

1. Identité

La *Positio super miraculis* de 1853 donne comme intitulé :

Instantaneae, perfectaeque sanationis Mariae Rosae De Luca a phthisi pulmonari.

La jeune fille est présentée comme venant de Mazzano, diocèse de Nepi. La *Positio* reprend le témoignage de sa mère, Francesca de Luca, qui situe son âge à quatorze ou quinze ans au moment de la maladie.

Il faut donc conserver ici une petite réserve méthodologique : le *Summarium* donne 14 ans, tandis que certains témoignages donnent « quatorze ou quinze ». (*Position Super Miraculis 1853 Page 252*)

2. Milieu familial

Le premier élément remarquable est que nous pouvons reconstituer une partie de la cellule familiale. Francesca de Luca, la mère, est le témoin principal du début de la maladie.

Elle précise que :

- Le chirurgien Giacomo Sgarzi venait voir Marie-Rose jusqu'à trois fois par jour ;
- Le médecin Darius Fidelis Angelucci résidait à Campagnano, Mazzano ne possédant pas de médecin résident ;
- Angelucci venait normalement environ tous les huit jours, davantage en cas de nécessité ;
- Mère, médecin et chirurgien se rencontraient donc autour de la malade.

C'est une donnée sociale importante : Marie-Rose appartient à un milieu rural modeste, mais sa maladie est suivie par deux professionnels identifiables. (*Position Super Miraculis 1853 - Juxta 73. Inter. Proc. fol. 3697. ter. resp.*)

4. Les témoins de Mazzano

La *Positio* permet de retrouver au moins la série suivante :

Témoïn	Situation	Folio du procès
Francesca de Luca	Mère de Marie-Rose	3696 ter–3698
Elena Mariani	Habitante de Mazzano	3699 ter et suiv.
Julianus Ranucci	Paysan, futur mari de Marie-Rose	3706 ter et suiv.
Joseph/Gaspar Mancini	Habitant de Mazzano	3709 ter et suiv.
Darius Fidelis Angelucci	Médecin	3730 ter–3732 et suiv.
Magdalena Cecchini	Témoïn	3758 et suiv.
Laura Rosa de Luca	Sœur/cousine selon la déposition	3778 et suiv.

Les folios 3696–3709 montrent notamment que les témoins ne sont pas tous de même nature : certains ont vu directement la malade, d'autres connaissent le cas par la famille, d'autres encore sont témoins de l'état postérieur à la guérison. (*Positio Super Miraculis 1853 Page 78 et page 1-346*)

5. Un personnage particulièrement intéressant : Julianus Ranucci

C'est probablement l'une des figures les plus intéressantes pour votre étude.

Julianus Ranucci, âgé d'environ 30 ans lors de sa déposition, est qualifié de « *Terræ Mazzani* » et se présente comme paysan.

Mais surtout, il deviendra le mari de Marie-Rose.

Il déclare l'avoir connue lorsqu'elle était encore jeune fille, puis l'avoir épousée trois ou quatre ans après la guérison. Il affirme qu'elle eut deux enfants et qu'elle demeura en bonne santé jusqu'à sa mort lors d'un accouchement. (*Positio Super Miraculis 1853 - LXXI. Testis D. Julianus Ranucci Terræ Mazzani Napesinæ Diœcesis annor. 30. Juxta 70. Inter. Proc. fol. 3706. ter. resp. et ensuite Page 83 - §. 55*)

Cela donne à son témoignage une valeur particulière pour la question de la constance de la guérison : il ne témoigne pas seulement d'une amélioration immédiatement postérieure au miracle ; il a ensuite vécu avec elle comme époux.

Il rapporte d'ailleurs explicitement que, durant les quatre années de leur mariage, elle travaillait normalement à la maison et aux champs et ne souffrait plus de la maladie antérieure. (*Positio Super Miraculis 1853 - Page 83 Testis refert ægram illico fuisse a mor- tis periculo V.S. D. ope liberatam. 5. 62 Factum refert, quod accidit anno 1783.*)

6. Le médecin Darius Fidelis Angelucci

Ici, nous avons une véritable petite notice. La *Positio* le présente comme :

Darius Fidelis Angelucci, medicus physicus, 46 ans.

Il était médecin communal à Campagnano et se rendait à Mazzano parce que cette localité n'avait pas de médecin résident. Son témoignage est particulièrement précieux parce qu'il

explique lui-même sa position documentaire. (*Positio Super Miraculis 1853 - Page 89 - LXXIII. Testis Excellentissimus D. Darius Fidelis Angelucci Medicus Physicus annor. 46. Juxta 5. Inter. Proc. fol. 3730. ter. resp.*)

Il affirme n'avoir reçu aucune instruction du père Palma, postulateur, concernant ce qu'il devait dire. Il précise même qu'il n'avait pas eu de conversation avec Palma au sujet de son examen, hormis l'avis de se présenter pour prêter serment et déposer ce qu'il savait. (*Positio Super Miraculis 1853 - Page 89 - LXXIII. Testis Excellentissimus D. Darius Fidelis Angelucci Medicus Physicus annor. 46. Juxta 5. Inter. Proc. fol. 3730. ter. resp.*)

C'est une donnée extrêmement intéressante sur le rôle de la postulation. Angelucci explique également qu'il avait rédigé auparavant une attestation écrite, signée par :

- Lui-même ;
- L'archiprêtre **Stanislao Cornelj** ;
- Le chirurgien **Giacomo Sgarzi**.

L'attestation avait ensuite été transmise à Rome. Et la *Positio* précise que cette attestation portait la date du 4 juillet 1783, avec reconnaissance de l'écriture et de la signature par notaire. (*Position Super Miraculis 1853 - Page 89*)

Le document est de première importance : le dossier de Marie-Rose ne repose donc pas uniquement sur des dépositions recueillies des décennies plus tard. (*Position Super Miraculis 1853 - Page 89*)

7. Le diagnostic : un point beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît

Angelucci affirme avoir observé l'évolution de la maladie en plusieurs phases.

À la fin, il jugeait le cas désespéré : la dernière fois qu'il vit Marie-Rose malade, c'était au plus deux jours avant son départ pour Rome. Il la trouva toujours très gravement atteinte. Le chirurgien déconseillait même le voyage, estimant qu'elle pouvait mourir en chemin. (*Positio Super Miraculis 1853 - Page 91*)

Il est également précisé que :

- Elle avait reçu les sacrements ;
 - L'archiprêtre Cornelj l'assistait ;
 - Les traitements n'étaient plus considérés comme curatifs ;
 - Le voyage vers Rome fut entrepris alors que les médecins estimaient le cas désespéré.
- (*Positio Super Miraculis 1853 - Page 89 -- Juxta idem Inter. Proc. fol. 3736 resp.*)

Le deuxième miracle.

B. Thérèse Tartufoli : une jeune fille de Civitanova

1. Identité

La *Positio* présente :

Theresia Tartufoli, jeune fille de Civitanova, diocèse de Fermo. Son histoire est beaucoup plus longue : elle passe par plusieurs lieux, plusieurs chirurgiens et plusieurs employeurs.

2. Son environnement social

Un témoin essentiel est :

Aloysius Luciani, médecin physicien de Monte Granaro, 62 ans. Il explique qu'il fréquentait la maison de Bernardina Conventati, épouse du capitaine Giuseppe Natinguerra. C'est dans cette maison qu'il entend parler de Thérèse Tartufoli, qui y était entrée comme domestique. (*Positio Super Miraculis 1853*)

Nous avons donc par la *Positio* une structure sociale très nette :

Thérèse Tartufoli → domestique → maison Conventati/Natinguerra → réseau militaire et bourgeois local.

3. Joseph Natinguerra

Joseph Natinguerra, capitaine, âgé d'environ **60 ans** lors de sa déposition, constitue un personnage clé.

La *Positio* le désigne comme :

Illmus D. Capitaneus Joseph Natinguerra.

Son témoignage se trouve au fol. 385 du procès. (*Positio Super Miraculis 1853 - XVI. Testis ex Officio Illmus D. Capitaneus Joseph Natinguerra annor. 60. Juxta 30. Inter. Proc. fol. 385.*)

C'est lui qui établit une partie de la chaîne chronologique : Thérèse est chez son épouse Bernardina, souffre depuis longtemps d'une fistule, et la famille cherche un traitement ailleurs.

4. Les chirurgiens de Thérèse Tartufoli

La *Positio super Miraculis* de 1853 restitue avec une grande précision la succession des chirurgiens qui prirent en charge Thérèse Tartufoli avant sa guérison miraculeuse. La jeune fille, originaire de Civitanova, fut d'abord soignée par Cajetan Zannoni, c'est-à-dire Gaetano Zannoni, chirurgien qui exerçait alors à Civitanova. Il fut le premier à intervenir sur la tumeur apparue au milieu de la partie antérieure du cou. Après l'incision, qui laissa une plaie profonde, les soins furent poursuivis par le chirurgien Joannes Baptista Sormani, soit Giovanni Battista Sormani, qui continua notamment le traitement de la plaie et eut recours à des médicaments et à des caustiques. La *Secunda Positio Super Miraculis de 1857* précise expressément que Zannoni fut le premier chirurgien auquel Thérèse se soumit et que Sormani poursuivit ensuite les soins.

La situation de la jeune fille ne s'améliorant pas, elle quitta ensuite Civitanova pour se rendre à Montegranaro, où elle fut prise en charge par un autre chirurgien, désigné dans les actes sous le seul nom d'Antonacci. Celui-ci entreprit à son tour un traitement qui dura environ deux à

trois mois et comporta notamment une intervention chirurgicale ainsi que l'emploi de caustiques, mais sans parvenir à obtenir la cicatrisation de l'ulcère fistuleux. Le dossier indique ensuite qu'Antonacci fut remplacé par le chirurgien Cremonini, qui poursuivit le traitement à partir du mois d'août 1782, sans davantage parvenir à améliorer l'état de la malade. Finalement, l'ulcère fistuleux demeura jusqu'à la fin du mois de mai 1783, lorsque survint la guérison attribuée à l'intercession de Benoît-Joseph Labre.

La succession médicale est donc clairement établie par les actes : Cajetanus (Gaetano) Zannoni, premier chirurgien à Civitanova ; Joannes Baptista (Giovanni Battista) Sormani, qui poursuivit les soins dans cette même ville ; puis, à Montegranaro, le chirurgien Antonacci, auquel succéda Cremonini. La *Positio* insiste d'ailleurs sur cette succession en reprenant successivement les noms de Zannoni, Sormani, Antonacci et Cremonini, chacun ayant traité Thérèse Tartufoli à une étape différente de l'évolution de son mal.

Il convient toutefois de conserver une certaine prudence dans la formulation des noms : dans les passages de la *Positio super Miraculis de 1853* ici examinés, les actes donnent explicitement les noms latins Cajetanus Zannoni et Joannes Baptista Sormani, permettant d'identifier leurs prénoms comme Gaetano Zannoni et Giovanni Battista Sormani. En revanche, pour **Antonacci** et **Cremonini**, les extraits consultés ne fournissent pas les noms complets. Il est donc préférable de conserver ces deux noms tels qu'ils apparaissent dans les actes.

Références : Positio super miraculis (1853), notamment Juxta 34. Inter. Proc. fol. cit. ter et seq., et *Secunda Positio super miraculis* (1857), §§ 36–41, relatifs à l'histoire chirurgicale de Thérèse Tartufoli.

Note :

Civitanova, située dans la province de Macerata, dans la région Marches

Montegranaro, située dans la province de Fermo, dans la région des Marches

5. Cajetanus Zannoni : un témoignage exceptionnel

C'est probablement l'un des documents les plus intéressants de tout le dossier que j'ai consulté.

Cajetanus Zannoni, chirurgien, environ 60 ans, dépose au fol. 407. (*Positio Super Miraculis 1853 - XXII. Testis ex off.*)

Il explique qu'environ à l'âge de trente ans il était devenu chirurgien communal de Civitanova, où il avait résidé environ onze ans. Il passa ensuite à Loreto. (*Positio Super Miraculis 1853*)

Il se rappelle avoir soigné Thérèse Tartufoli lorsqu'elle était encore très jeune.

Et surtout, il raconte qu'avant sa déposition il avait été interrogé à Ancône par le père Palma, qui lui demanda s'il se souvenait d'avoir soigné Thérèse et pratiqué une opération sur elle. Gaetano Palma lui indiqua ensuite qu'il pourrait être appelé à Loreto pour déposer. (*Positio Super Miraculis 1853- rurgus annor. 60. Juxta 30. Inter, Proc. fol. 407*)

Cela constitue une preuve directe du travail de recherche effectué par Gaetano Palma auprès des anciens praticiens.

6. Les folios de la procédure de Thérèse

La série déjà retrouvée permet de reconstituer une véritable architecture du procès de Thérèse:

Personne / fonction	Folio
Membre de la famille	314 ter et suiv.
Thérèse elle-même	320 et suiv.
Chirurgien ayant traité Thérèse	362 ter et suiv.
Témoin <i>de visu</i>	373
Médecin <i>de visu</i>	379
Témoin <i>ex officio</i>	385
Premier chirurgien	391 ter
Témoin <i>ex officio</i>	395 ter
Témoin <i>ex officio</i>	397 ter
Chirurgien expert	402
Chirurgien expert	404
Cajetanus Zannoni	407 et suiv.

Cette série est particulièrement révélatrice : le procès ne cherche pas seulement des témoins racontant le miracle ; il reconstruit médicalement l'état avant, le moment de la guérison et l'état après. J'ai donc traité séparément l'étude trois expertises chirurgicales des folios 402, 404 et 407. La *Positio* identifie notamment Paulus Anderlini, Dominicus Civilelli et Cajetanus Zannoni. (*Positio Super Miraculis* 1853.)

Le troisième miracle.

C. Sœur Angèle-Josèphe Marini : Professe Clarisses de Macerata Feltria.

1. Identité

Nom religieux :

Sœur Angèle-Josèphe Marini

Nom de naissance :

Thérèse Marini.

Elle est religieuse professe au monastère des Clarisses de Macerata Feltria. Lors de son témoignage, elle a 76 ans.

La *Positio* renvoie à son interrogatoire au fol. 230 ter et suivants. (*Positio Super Miraculis 1853-XIII. Testis Renta M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio S. Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 10 inter. proc. fol. 230*)

2. Une vie religieuse en deux temps

Son parcours permet de distinguer :

Pennabilli, dans la province de Rimini (Émilie-Romagne, Italie) au Monastère de Saint-Antoine. Elle y entre jeune et y mène sa vie religieuse.

Après la suppression du monastère de Saint-Antoine en 1810, elle retourne auprès de ses frères, à San Leo province de Rimini, en région Émilie-Romagne.

(La suppression napoléonienne (1810) : À la suite des décrets de Napoléon Bonaparte applicables au Royaume d'Italie, la quasi-totalité des ordres religieux ont été supprimés. Les Clarisses de Macerata Feltria, comme celles des localités voisines (Pennabilli, Sant'Agata Feltria, Pietrarubbia), furent chassées de leur monastère en 1810, spoliées de leurs biens et contraintes de retourner dans leurs familles.)

Ses frères :

- **Don Luigi Marini**, archiprêtre ;
- **Angelo Marini**.

Elle déclare au procès avoir vécu chez eux après son expulsion de Pennabilli.

Puis elle entre au monastère des Clarisses le 26 avril 1816 de Macerata Feltria, dans la province de Pesaro et Urbino dans la région des Marches. (*Couvent de Santa Chiara*.)

La procédure renvoie notamment à son témoignage aux **fol. 230 ter et suivants**, puis aux additions des fol. 231 ter, 232 ter et 233. (*Positio Super Miraculis 1853-XIII. Testis Renta M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio S. Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 10 inter. proc. fol. 230*.)

3. Les témoins de sa première vie religieuse

La *Positio* nous permet de retrouver :

Témoïn	Situation	Folio
Lucretia Ciacci	Religieuse professe	98 ter
Lucia Mariani	Religieuse converse	105 et suiv.
Josepha Agostini	Religieuse converse	112–113
Joannes Castellani	Chirurgien	207 et suiv.
Angela-Josèphe Marini	Elle-même	230 ter et suiv.
Interrogatoires additionnels de Marini	—	231 ter–233

Les témoignages de Lucia Mariani et Josepha Agostini permettent notamment de replacer les premières manifestations de ses maladies dans son adolescence et sa vie conventuelle.

J'ai ensuite repris le texte de la *Positio super miraculis* de 1853, qui reproduit les dépositions des procès apostoliques et donne les renvois précis aux folios des procès. Il faut toutefois distinguer les folios du procès original des pages du volume imprimé de 1853 : les folios ci-dessous sont ceux indiqués par la *Positio* elle-même.

4. Le récit de la guérison de sœur Angèle-Josèphe Marini

Sœur Angèle-Josèphe Marini, religieuse professe du monastère de Sainte-Claire de Macerata Feltria, avait conservé depuis son enfance le souvenir d'une rencontre avec Benoît-Joseph Labre. Lorsqu'elle avait environ huit ou neuf ans, elle l'avait vu à Saint-Léon (San Leo), alors qu'il parcourait les routes d'Italie dans sa condition de pauvre pèlerin. Elle se souvenait particulièrement de lui avoir fait l'aumône d'un pain. Des décennies plus tard, ce souvenir allait prendre une importance singulière dans le récit de sa guérison : lorsqu'elle reconnut sur une image le visage de celui qu'elle avait connu enfant, elle identifia immédiatement le pauvre pèlerin de Saint-Léon auquel elle avait autrefois donné ce morceau de pain. C'est elle-même qui rapporte cette rencontre dans sa déposition, conservée au fol. 243 ter et suivants du procès apostolique. (*Positio Super Miraculis* 1853)

La maladie dont souffrit ensuite sœur Angèle-Josèphe fut longue et particulièrement pénible. Elle déclara avoir commencé à éprouver, vers l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, des douleurs à la région de la rate. Le mal s'installa progressivement et devint chronique. Durant les années passées au monastère de Pennabilli, elle fut soignée notamment par les médecins Giovanni Cristoforo Battelli, Antonio Scaramucci, Mei, Donati, Pietro Tamanti, ainsi que par le chirurgien Luigi Forani. Après son transfert à Macerata Feltria, elle fut suivie par les médecins Luigi Ceccolini et Francesco Zabarella, puis par les chirurgiens Vincenzo Biotti et Giovanni Castellani. Dans sa propre déposition, elle énumère elle-même ces médecins et explique que leurs traitements ne parvinrent pas à faire disparaître la maladie de la rate. (*Positio Super Miraculis* 1853- Pages 170-193)

Le témoignage du chirurgien Giovanni Castellani est particulièrement important. Il déposa que lorsqu'il commença à soigner sœur Angèle-Josèphe, il constata une affection très ancienne de la rate, qu'il qualifia "d'ostruzione irresolvibile ", c'est-à-dire une obstruction qu'il jugeait insoluble, accompagnée d'une dureté presque pierreuse. Il précise que la malade souffrait de douleurs très fortes, de nausées, d'insomnies, de fièvre, de troubles digestifs et de diverses autres affections. Il rapporte également que les traitements externes et internes furent poursuivis jusqu'à la guérison sans parvenir à vaincre la maladie. Ses dépositions renvoient notamment aux fol. 207, 209 ter, 210 ter et 211 et suivants du procès. (*Positio Super Miraculis* 1853- Pages 170-193)

Le médecin Luigi Ceccolini, professeur de médecine, confirma de son côté la gravité de l'état de la religieuse. Il la connaissait depuis son arrivée à Macerata Feltria et l'avait personnellement examinée. Il constata une affection ancienne de la rate, accompagnée d'une atteinte de la région utérine. Dans les derniers temps de la maladie, son état était devenu si préoccupant que les médecins considéraient pratiquement la guérison comme impossible. Ceccolini rapporte même avoir prescrit le Saint Viatique, tant il jugeait la malade proche de la mort. Ses dépositions sont notamment référencées aux fol. 189 ter, 192 ter et 196 ter-197 ter. (*Positio Super Miraculis* 1853- Pages 170-193)

Parmi les témoins religieux figurent également Mère Thérèse-Marguerite Cavalieri, abbesse du monastère de Saint-Antoine de Pennabilli, dont la déposition se trouve au fol. 81 ter et suivants ; Mère Réginalde Venturini, au fol. 91 et suivants ; Mère Lucrèce Ciacci, au fol. 98 ter ; sœur Lucie Mariani, converse, au fol. 105 et suivants ; et sœur Joséphine Agostini, converse, au fol. 112 ter et suivants. Ces religieuses témoignèrent de l'état de santé ancien de sœur Angèle-Josèphe, des soins qui lui avaient été prodigués et de la persistance de son affection. (*Positio Super Miraculis 1853- Pages 170-193*)

Après son arrivée au monastère de Sainte-Claire de Macerata Feltria, sœur Angèle-Josèphe connut une aggravation considérable. Elle raconte qu'au cours de la maladie elle ne pouvait plus supporter le contact des vêtements avec la région douloureuse, qu'elle avait perdu le sommeil et qu'au cours des six mois précédant sa guérison elle ne pouvait pratiquement plus fermer l'œil. Elle souffrait également de nausées, d'une grande faiblesse et de diverses complications. Dans les derniers jours, elle se trouvait dans un état d'épuisement extrême, ne pouvant presque plus se mouvoir ni s'alimenter. (*Positio Super Miraculis 1853- Pages 170-193*)

C'est alors qu'arriva la nuit décisive, au cours de la Semaine sainte de 1818, vers la mi-avril. Dans sa déposition, sœur Angèle-Josèphe précise que l'événement se produisit un lundi ou un mardi de la Semaine sainte, vers dix heures du soir. Alors qu'elle était extrêmement souffrante dans sa cellule, elle vit entrer une religieuse converse qu'elle ne connaissait pas. Celle-ci lui demanda comment elle allait. Angèle-Josèphe répondit qu'elle était très mal. La converse lui dit alors : « abbiate fede », « ayez foi », puis lui présenta une image de Benoît-Joseph Labre.

À la vue de cette image, la religieuse reconnut immédiatement le visage du pèlerin qu'elle avait vu autrefois à Saint-Léon. Elle déclara qu'il était représenté tel qu'elle l'avait connu de son vivant. C'est à ce moment que le souvenir de son enfance ressurgit avec précision : « quando venne [...] in San Leo, e gli feci elemosina di un pane » — lorsqu'il était venu à Saint-Léon, elle lui avait fait l'aumône d'un pain. Elle ajouta qu'elle n'avait alors que huit ou neuf ans. (*Positio Super Miraculis 1853- Pages 170-193*)

Elle prit alors l'image dans sa main droite et s'adressa directement au Vénérable Serviteur de Dieu. Sa prière, telle qu'elle est conservée dans le dossier, est particulièrement émouvante : « Oh Venerabile Servo di Dio, per quella pagnotta che vi diedi, di tre grazie fatemene una: o la sanità, o la morte, o la pazienza ». Autrement dit : « Ô vénérable Serviteur de Dieu, pour ce morceau de pain que je vous ai donné, accordez-moi l'une de ces trois grâces : la santé, ou la mort, ou la patience. » Elle se signa ensuite avec l'image et l'appliqua sur son front ainsi que sur les parties douloureuses, en la baisant et en répétant sa prière avec les lèvres et avec le cœur. (*Positio Super Miraculis 1853- Pages 170-193*)

La religieuse inconnue repartit ensuite. Sœur Angèle-Josèphe ne sut jamais qui elle était. Elle précisa même qu'elle ne pouvait pas identifier cette converse parmi les religieuses du monastère. Sœur Bibiana Angelini, converse de Sainte-Claire, déposa ultérieurement qu'aucune des converses du monastère ne s'était rendue dans la cellule de sœur Angèle-Josèphe à l'heure indiquée. Elle se souvenait cependant avoir apporté à la malade, après sa guérison, une image de Benoît-Joseph Labre en buste, et Angèle-Josèphe lui avait affirmé que cette image n'était pas celle que lui avait présentée la mystérieuse converse. La déposition de sœur Bibiana est conservée au fol. 266 ter. (*Positio Super Miraculis 1853*)

Après cette prière, sœur Angèle-Josèphe ressentit une profonde émotion intérieure et s'endormit paisiblement, chose qui lui était devenue impossible depuis longtemps. Dans son propre témoignage, elle déclare qu'elle dormit cette nuit-là avec tranquillité, alors qu'elle n'avait pas pu fermer l'œil depuis environ six mois. Au matin, lorsqu'elle se réveilla, elle se sentit totalement délivrée de ses maux. L'infirmière, sœur Crucifissa Carletti, qui venait habituellement la soigner, entra dans la chambre et lui demanda comment elle se trouvait. Angèle-Josèphe répondit simplement : « *sto bene* », « *je vais bien* ». L'infirmière lui apporta alors une soupe qu'elle put manger avec appétit.

(Positio Super Miraculis 1853)

Le médecin Luigi Ceccolini, qui l'examina après l'événement, fut frappé par son état. Il constata que la fièvre avait disparu, que la région de la rate, auparavant dure, était redevenue souple et flexible, et que les symptômes affectant l'utérus avaient eux aussi disparu. Il déclara avoir été pleinement convaincu que la guérison était réellement survenue et qu'elle ne pouvait s'expliquer, selon son appréciation, que par une intervention surnaturelle. Sa déposition est référencée au fol. 197 ter.

(Positio Super Miraculis 1853)

Le chirurgien Giovanni Castellani, quant à lui, rapporta ce que sœur Angèle-Josèphe lui avait raconté : une religieuse converse inconnue lui avait présenté l'image du Vénérable Labre et l'avait exhortée à avoir confiance. Il rapporta également les paroles par lesquelles la religieuse avait invoqué le saint en rappelant précisément le pain qu'elle lui avait autrefois donné : « *In compenso di quel pane che vi ho dato in elemosina, o Benedetto Giuseppe Labre, vi prego intercedermi da Dio la grazia di guarire* ». Castellani ajoute que, cette prière faite, elle dormit paisiblement toute la nuit et se réveilla le lendemain complètement guérie. Cette déposition renvoie notamment aux fol. 220 et 222 du procès.

(Positio Super Miraculis 1853)

La guérison ne fut pas seulement une disparition momentanée des symptômes. Sœur Angèle-Josèphe put rapidement reprendre une alimentation normale et retourner aux occupations de la communauté. Le Jeudi saint, elle descendit à la cuisine et mangea des légumes assaisonnés d'huile et de poivre sans éprouver les troubles qui auparavant lui rendaient ces aliments presque impossibles. Le Vendredi et le Samedi saints, elle prit les repas avec les autres religieuses. Quelques jours plus tard, elle demanda à sa supérieure de pouvoir reprendre un emploi dans la communauté et l'exerça ensuite pendant de nombreuses années. Dans sa déposition, elle affirme qu'aucune trace de son ancienne maladie ne subsista.

(Positio Super Miraculis 1853)

Le dossier de la Congrégation des Rites conserva ainsi une relation particulièrement détaillée de cette guérison, fondée sur les dépositions de la religieuse elle-même, de ses consœurs, du confesseur Dominicus Evangelisti, du médecin Luigi Ceccolini, des chirurgiens Vincenzo Biotti et Giovanni Castellani, ainsi que de plusieurs autres témoins. La *Positio* qualifie finalement le cas de « *Instantaneae perfectaeque sanationis Rndae M. Sororis Angelae Josephae Marini ab inveterata obstructione scirrhusa seu lapidea lienis gravissimis symptomatibus aliisque morbis stipata* », c'est-à-dire : « *guérison instantanée et parfaite de la révérende sœur*

Angèle-Josèphe Marini, d'une obstruction invétérée, dite scirrheuse ou pierreuse de la rate, accompagnée de symptômes très graves et d'autres maladies ». (Positio Super Miraculis 1853)

Les témoins principaux et leurs références

Témoïn	Qualité	Folio du procès cité dans la Positio	Nature du témoignage
Philippus Michelini	Témoïn	fol. 46 ter-47 ter	État ancien de la maladie ; rapporte le diagnostic du Dr Scaramucci
Teresia Margarita Cavalieri	Abbesse	fol. 81 ter et suiv.	État de santé ancien et traitements
Reginalda Venturini	Religieuse professe	fol. 91 et suiv.	Maladies et évolution
Lucretia Ciacci	Religieuse professe	fol. 98 ter	Traitements
Lucia Mariani	Converse	fol. 105 et suiv.	Maladie, traitements, évolution
Josepha Agostini	Converse	fol. 112 ter et suiv.	Maladie et traitements
Dominicus Evangelisti	Archiprêtre/confesseur	fol. 175 ter, 182-184	Aggravation, derniers sacrements
Aloisius/Joaannes Ceccolini	Professeur de médecine	fol. 189 ter-197 ter	Diagnostic, gravité et constat de guérison
Vincenzo Biotti	Chirurgien	cité dans les dépositions	Traitement avant Castellani
Joannes Castellani	Chirurgien	fol. 207, 209 ter-222	Diagnostic, gravité, guérison et récit de l'invocation
Angela Josepha Marini	Religieuse guérie	fol. 230 ter-254, puis 243 ter et suiv.	Témoignage direct sur la maladie, l'invocation et la guérison
Maria Teresia Bucci	Vicaire	fol. 255 et suiv.	État de santé et guérison
Petrus Torsani	Prêtre	fol. 289 ter et suiv.	État de santé et recours à Labre
Bibiana Angelini	Converse	fol. 266 ter	Recherche de la mystérieuse converse et image de Labre

Les folios sont ceux auxquels renvoie directement la *Positio Super Miraculis* de 1853 ; ils constituent donc des références particulièrement utiles pour l'histoire de Benoît-Joseph Labre

car ils permettent de remonter du résumé imprimé vers les actes originaux du procès apostolique.

Une précision importante : le dossier imprimé de 1853 indique que les actes apostoliques furent complétés par une nouvelle enquête en **1847**, et l'un des passages précise que les juges apostoliques écrivirent à la Congrégation en novembre 1847 pour témoigner de l'état de santé persistant de sœur Angèle-Josèphe. La *Positio Super Miraculis de 1853* utilise donc bien des dépositions provenant de cette seconde phase du procès.

5. Joannes Castellani : le chirurgien

Joannes Castellani, chirurgien, environ 55 ans, est un témoin majeur. Il dépose notamment au fol. 207, puis au fol. 210. Il affirme que l'obstruction splénique était la maladie principale et qu'elle était devenue extrêmement chronique et difficilement résoluble. (*Positio Super Miraculis 1853 - XII. Testis Ermus D. Joannes Castellani Chirurgus annor. 55. juxta 10. inter. proc. fol. 207.*)

Il emploie une formule particulièrement importante :

"ostruzione inveteratissima ... cronica ... irresolvibile"

Et explique que certains avaient pu lui donner le nom de « durezza scirros ». Cette nuance sera capitale dans la controverse médicale de 1857. (*Positio Super Miraculis 1853 - XII. Testis Ermus D. Joannes Castellani Chirurgus annor. 55. juxta 10. inter. proc. fol. 207.*)

6. Angèle-Josèphe parle elle-même

Son témoignage au fol. 230 ter et suivants est exceptionnel parce qu'elle reconstruit elle-même l'histoire de sa maladie.

Elle affirme qu'elle avait toujours joui d'une bonne santé jusqu'à l'âge de 22 ou 23 ans, malgré une constitution physique grêle.

Elle relie le début des douleurs spléniques à un exercice violent notamment une danse de trois heures pendant le carnaval puis à une aggravation progressive qui l'empêche de travailler et finalement de se coucher sur le côté gauche. (*Positio Super Miraculis 1853 - XIII. Testis Renta M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio S. Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 10 inter. proc. fol. 230.*)

Elle passe alors sous les soins du docteur Battelli, médecin communal de Pennabilli, pendant environ un an. (*Positio Super Miraculis 1853.*)

7. La chaîne médicale de sœur Angèle-Josèphe Marini

Elle-même fournit une liste impressionnante de praticiens à la postulature :

Le dossier de la guérison de sœur Angèle-Josèphe Marini présente, lui aussi, une véritable chaîne médicale, particulièrement remarquable par le nombre de praticiens qui furent appelés à examiner ou à soigner la malade avant sa guérison. Les actes du procès permettent de suivre cette succession à travers plusieurs localités de la région : Pennabilli, San Leo et Macerata

Feltria. À Pennabilli interviennent notamment les médecins Giovanni Cristoforo Battelli, Mei, Antonio Scaramucci et Donati, ainsi que le chirurgien Luigi Forani. À Saint-Léo apparaît également le médecin Neri. Enfin, à Macerata Feltria, la malade fut examinée par le médecin Luigi Ceccolini, tandis que les chirurgiens Vincenzo Biotti et Giovanni Castellani, ainsi que le médecin Francesco Zabarella, figurent parmi les praticiens appelés à témoigner ou à examiner son état.

La documentation médicale conservée dans les actes permet de mesurer la gravité et la durée de l'affection dont souffrait Angèle-Josèphe Marini. Le témoignage du médecin Luigi Ceccolini est particulièrement important : il avait personnellement examiné la malade et décrit son état avant la guérison, puis constata ultérieurement la disparition des symptômes et le retour à un état de santé complet. Son témoignage constitue ainsi l'un des éléments médicaux majeurs du procès. Les actes rapportent également les observations et les interventions d'autres praticiens, parmi lesquels les chirurgiens Luigi Forani, Vincenzo Biotti et Giovanni Castellani.

Cette multiplicité de médecins et de chirurgiens est importante pour la procédure canonique : la guérison de sœur Angèle-Josèphe Marini ne repose pas sur le témoignage d'un seul praticien, mais s'inscrit dans une documentation médicale et testimoniale beaucoup plus vaste. Les différents praticiens avaient connu la malade à des moments distincts de son affection et plusieurs furent ensuite appelés à rendre compte de son état. La *Positio* confronte ainsi leurs observations à celles des témoins religieux et laïcs afin d'établir, avec la plus grande précision possible, la réalité de la maladie, son caractère durable et la soudaineté de la guérison.

Dans la *Secunda Positio Super Miraculis de 1857*, cette documentation médicale est reprise et discutée dans le cadre de l'examen canonique du miracle. Le dossier confronte notamment les constatations médicales antérieures à l'état de santé observé après la guérison, afin de déterminer si celle-ci pouvait être attribuée aux moyens naturels ou médicaux. La conclusion de la procédure repose donc sur l'ensemble de cette chaîne de témoignages, et non sur une seule observation médicale.

Il convient enfin de respecter scrupuleusement les formes sous lesquelles les noms apparaissent dans les actes. Lorsque le dossier donne explicitement un prénom, comme Luigi Forani, Luigi Ceccolini ou Francesco Zabarella, celui-ci peut être retenu. En revanche, pour Battelli, Mei, Scaramucci, Donati, Neri, Biotti et Castellani, les extraits actuellement vérifiés ne permettent pas toujours d'établir avec certitude le nom complet. J'ai donc préféré conserver les formes attestées par la *Positio*.

Note :

Pennabilli, commune située dans la province de Rimini, dans la région Émilie-Romagne.

San Leo, commune située dans la province de Rimini, en région Émilie-Romagne

Macerata Feltria, commune située dans la province de Pesaro et Urbino dans la région Marches

La *Positio Super Miraculis de 1853* rapporte explicitement cette série de praticiens et précise que leurs observations convergeaient vers une affection splénique grave et résistante aux

traitements. C'est un point qui rejoint directement l'histoire de la médecine : Angèle-Josèphe n'est pas une malade vue par un seul médecin ; son cas traverse plusieurs praticiens et plusieurs établissements pendant des années.

8. Le moment de la guérison : folios 243 ter et suivants

Pour revenir un instant à la guérison miraculeuse que nous avons relaté plus haut dans le texte.

La guérison est racontée directement par Angèle-Josèphe dans son interrogatoire au **fol. 243 ter et suivants**. (*Positio Super Miraculis 1853 - XIII. Testis Rev. M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio Sanctae Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 25 inter. pr. fol. 243 ter. infin. et seq.*)

Elle situe l'événement : vers la moitié d'avril 1818, précisément un lundi ou mardi de la Semaine sainte, vers 22 heures.

Une religieuse converse inconnue entre dans sa chambre, lui dit d'avoir confiance et lui présente une image de Benoît-Joseph Labre. Angèle reconnaît alors celui qu'elle avait vu enfant à Saint-Léo et auquel elle avait donné du pain. (*Positio Super Miraculis 1853 - XIII. Testis Rev. M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio Sanctae Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 25 inter. pr. fol. 243 ter. infin. et seq.*)

Elle prie, applique l'image sur les parties douloureuses, puis s'endort profondément. Le lendemain elle se dit complètement guérie. (*Positio Super Miraculis 1853 - XIII. Testis Rev. M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio Sanctae Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 25 inter. pr. fol. 243 ter. infin. et seq.*)

9. Le contrôle médical immédiat

C'est ici que le dossier devient particulièrement fort. Joannes Ceccolini, professeur de médecine, dépose au fol. 197. Il explique qu'il arrive auprès de la malade et constate :

- Disparition de la fièvre ;
- Disparition de l'obstruction ;
- Disparition de la dureté de la rate ;
- Retour de la souplesse normale ;
- Disparition des signes utérins ;
- Disparition du météorisme.

Il procède lui-même à l'examen et conclut à une guérison parfaite. Ce n'est donc pas simplement : « la religieuse affirme être guérie ». Le procès possède un examen médical postérieur immédiatement confronté au témoignage de la malade.

10. Castellani après la guérison

Le chirurgien Castellani, au fol. 225, affirme qu'il ne resta aucune trace de la maladie et qu'il n'y eut aucune récurrence.

Il observe aussi la reprise rapide de la vie conventuelle : chœur, réfectoire, nourriture ordinaire et reprise des fonctions religieuses. (*Positio Super Miraculis 1853 -55 iuxta²⁸ inter. proc. fol. 225.*)

Angèle-Josèphe elle-même est interrogée au fol. 245 ter et raconte qu'elle mange dès le jeudi saint, puis reprend les repas communautaires vendredi et samedi saints. Elle demande ensuite à retrouver une fonction dans la communauté et l'exerce jusqu'à la date de son témoignage. . (*Positio Super Miraculis 1853 - XIII. Testis Rev. M. Angela Josepha Marini Monialis professa in Ven. Monasterio Sanctae Clarae Maceratae Feretranae annor. 76 juxta 25 inter. pr. fol. 243 ter. infin. et seq.*)

11. Une comparaison sociale

Nous pouvons maintenant voir que les trois femmes sont socialement très différentes.

	Marie-Rose de Luca	Thérèse Tartufoli	Angèle-Josèphe Marini
Milieu	Rural populaire	Domestique	Religieuse
Localité principale	Mazzano	Civitanova / Monte Granaro	Pennabilli / San Leo / Macerata Feltria
Âge lors de la maladie	≈ 14–15 ans	13 ans au début	≈ 22–23 ans au début de l'affection splénique
Situation familiale	Fille puis épouse	Jeune domestique	Religieuse professe
Réseau principal	Famille + communauté villageoise	Employeurs + famille + chirurgiens	Communauté religieuse + famille + médecins
Nombre de praticiens identifiés	2 principaux	Au moins 4 chirurgiens	Nombreux médecins et chirurgiens
Témoin médical majeur	Angelucci	Zannoni / Luciani / experts	Ceccolini / Castellani
Nature du contrôle	Maladie → voyage → guérison	Maladie chronique → examen → guérison	Maladie chronique → examen immédiat → guérison
Folios principaux	3696 ter–3791	314 ter–407+	98 ter–407
Procédure particulièrement développée	Oui	Oui	Oui

12. La Secunda Positio de 1857 1857 révèle les failles que 1853 avait laissées ouvertes

La *Secunda Positio* de 1857 ne se contente pas de répéter celle de 1853. Elle reprend les dossiers avec les objections du Promoteur de la Foi.

Pour Marie-Rose, la question devient notamment : était-elle réellement atteinte de phthisie pulmonaire incurable, ou d'une affection bronchique/catarrhale susceptible d'une guérison naturelle ? Le débat médical de 1857 examine précisément la rapidité de l'évolution, les symptômes et la possibilité d'une bronchite chronique plutôt que d'une véritable phthisie tuberculeuse.

Pour Thérèse, le débat porte sur la nature réelle de la fistule et la possibilité d'une guérison chirurgicale ou spontanée. Le jugement médical de Cajetanus Albites examine expressément la guérison comme phénomène extraordinaire.

Pour Sœur Angèle-Josèphe, le débat est encore plus radical : scirrhus véritable, obstruction splénique, névrose ou hystérie ? La défense de la cause répond notamment à l'hypothèse hystérique en soulignant la durée, la progression et la matérialité de l'affection.

Le procès n'est pas simplement une collecte de témoignages favorables et la *Secunda Positio* de 1857 montre que le matériel testimonial de 1853 est ensuite soumis à une véritable critique médicale. La Congrégation demande même que les trois miracles soient soumis à de nouvelles expertises : deux médecins pour le premier, deux chirurgiens pour le deuxième, deux médecins pour le troisième. (*Secunda Positio Super Miraculis* de 1857.)

13. Examen général des trois miracles

Voici maintenant la synthèse que je trouve la plus parlante.

Miracle	Observation personnelle de la maladie	Observation médicale directe	Déclaration de la miraculée	Témoignage de la guérison
Marie-Rose de Luca	Très importante	Importante mais imparfaite	Importante	Très importante
Thérèse Tartufoli	Très importante	Très importante	Très importante	Très importante
Angèle-Josèphe Marini	Importante mais fragmentée	Importante	Très importante	Très importante

Et si nous descendons encore d'un niveau :

Marie-Rose, maladie : mère + famille + témoins locaux + Angelucci + Sgarzi mais avec une incertitude médicale sur le diagnostic exact. La controverse de 1857 est explicite : le promoteur de la foi remet en cause la qualification de phthisie et la défense doit reconstruire le diagnostic à partir des symptômes.

Thérèse Tartufoli, maladie : Thérèse + Zannoni + Sormani + témoins domestiques + Cremonini. Guérison : Thérèse + Cremonini + Luciani + Manzetti + autres témoins + experts Anderlini/Civilelli. C'est probablement le dossier le plus solidement triangulé.

Sœur Angèle-Josèphe Marini, maladie : Angèle + témoins conventuels + médecins anciens dont les paroles sont parfois rapportées. Guérison : Angèle + témoins du couvent + Castellani + Ceccolini. Le problème de la controverse n'est donc pas l'absence de témoignages, mais la longueur extraordinaire de l'intervalle entre le début de la maladie et le procès, qui oblige à utiliser davantage de témoignages rétrospectifs.

La lecture des *Positiones* montre que les rédacteurs du dossier ne mettent pas toujours spontanément en évidence cette hiérarchie. Ils assemblent les témoignages pour construire une narration continue. C'est précisément la comparaison avec les *interrogatoria* et les folios du procès qui permet de « démonter » cette narration et de demander :

"Qui a réellement vu quoi ?"

La *Positio Super Miraculis* de 1853 constitue une étape majeure dans la présentation des trois miracles.

Elle fournit notamment les références précises aux procès :

- Pour Marie-Rose : les témoignages romains et les folios correspondants ;
- Pour Thérèse : le procès apostolique de Loreto ;
- Pour Angèle : le procès de Montefeltro/Macerata Feltria.

La *Secunda Positio* de 1857 ne doit surtout pas être comprise comme une simple répétition. Elle est le résultat d'une véritable discussion critique. Pour Marie-Rose, elle discute le diagnostic de phthisie et la rapidité de la guérison. Pour Thérèse, elle discute la nature de la fistule et la possibilité d'une cicatrisation naturelle aussi rapide. Pour Angèle, elle discute notamment la nature exacte de l'affection splénique et la terminologie *scirrhusa* et *lapidea*.

La Congrégation demande finalement que les trois guérisons soient soumises à des experts : deux médecins pour la première, deux chirurgiens pour la deuxième et deux médecins pour la troisième. Cela montre que la procédure avait atteint un degré d'exigence considérable. Mais à chaque fois la réponse du Postulateur de la cause éclairera les doutes et objections du Promoteur de la Foi.

14. Les dernières années avant la béatification

À ce stade, la cause de Benoît-Joseph Labre dispose donc d'un ensemble documentaire considérable. Il ne s'agit plus seulement de la mémoire populaire du Pèlerin de Dieu : les guérisons ont fait l'objet de procès apostoliques au cours desquels les témoins ont été interrogés, les médecins et les chirurgiens entendus, et les témoignages directs distingués des témoignages indirects. Les dossiers ont ensuite été résumés dans les Summaria. Les objections ont été formulées et éclaircies, puis les réponses préparées. Les médecins de la Congrégation ont à leur tour repris l'examen des diagnostics. Au terme de cette procédure, les trois guérisons ont finalement été retenues comme suffisamment démontrées pour permettre la poursuite de la cause.

15. L'influence des Cardinaux rapporteurs

Le cardinal Costantino Patrizi est le rapporteur (*Ponens/Relator*) de la cause après 1842, des éléments dans la *Positio* le montrent encore dans la phase des miracles conduisant à la béatification de 1860. La documentation de la cause le désigne explicitement comme « *proponente della causa* » / « *relator della causa* » lors de la Congrégation générale qui aboutit à la béatification.

La succession des cardinaux rapporteurs

Date	Cardinal	Fonction
Avant 1800	Jean Archinto	Rapporteur (<i>Relator</i>)
19 juillet 1800	Jules-Marie della Somaglia	Rapporteur (<i>Ponens</i>)
18 janvier 1832	Placido Zurla	Rapporteur (<i>Ponens</i>)
27 janvier 1836	Carlo Odescalchi	Rapporteur (<i>Ponens</i>)
1837	Giuseppe della Porta Rodiani	Rapporteur (<i>Ponens</i>)
Décembre 1841 / 14 janvier 1842	Costantino Patrizi	Rapporteur (<i>Ponens</i>)
1842–1860 au moins	Costantino Patrizi	Rapporteur de la cause

Le point essentiel est donc celui-ci : le rôle du Cardinal Costantino Patrizi ne s'arrête pas en 1842. En décembre 1841, après la mort du cardinal Giuseppe della Porta Rodiani, le Pape Grégoire XVI désigne le Cardinal Costantino Patrizi comme nouveau *Ponens*. C'est lui qui porte ensuite la cause jusqu'au décret sur l'héroïcité des vertus du 22 mai 1842.

Et surtout, il continue d'être associé à la cause pendant toute la phase des trois miracles de la béatification :

- **10 janvier 1853** : Congrégation antépréparatoire ;
- **15 septembre 1857** : Congrégation préparatoire ;
- **15 mars 1859** : Congrégation générale ;
- **2 juin 1859** : approbation des trois miracles ;
- **9 juillet 1859** : Congrégation générale sur la possibilité de procéder à la béatification ;
- **15 août 1859** : décision pontificale autorisant la béatification ;
- **20 mai 1860** : béatification.

Dans l'acte relatif à la décision de 1859, Patrizi est explicitement désigné « Prefecto de la Sagrada Congregación de Ritos y relator de la causa ». Il est encore présent lorsque Pie IX rend sa décision concernant la béatification.

En **décembre 1841**, après la mort du cardinal Giuseppe della Porta Rodiani, Grégoire XVI désigne **Costantino Patrizi** comme **nouveau *Ponens***. C'est lui qui porte ensuite la cause jusqu'au décret sur l'héroïcité des vertus du **22 mai 1842**.

Et surtout, il continue d'être associé à la cause pendant toute la phase des **trois miracles de la béatification** :

- **10 janvier 1853** : Congrégation antépréparatoire ;
- **15 septembre 1857** : Congrégation préparatoire ;
- **15 mars 1859** : Congrégation générale ;

- **2 juin 1859** : approbation des trois miracles ;
- **9 juillet 1859** : Congrégation générale sur la possibilité de procéder à la béatification ;
- **15 août 1859** : décision pontificale autorisant la béatification ;
- **20 mai 1860** : béatification.

Dans l'acte relatif à la décision de 1859, Patrizi est explicitement désigné « **Prefecto de la Sagrada Congregación de Ritos y relator de la causa** ». Il est encore présent lorsque Pie IX rend sa décision concernant la béatification.

La Béatification de Benoît-Joseph Labre le 20 mai 1860

Après toutes ces années d'enquêtes et de procédures, le moment attendu arriva enfin. **Le 20 mai 1860, Benoît-Joseph Labre fut proclamé Bienheureux.**

Il faut ici apporter une petite précision chronologique. Si l'on prend comme point de départ la mort de Benoît-Joseph Labre, le 16 avril 1783, jusqu'au 20 mai 1860, la durée est de 77 années. Mais si l'on commence le calcul avec les premières démarches procédurales engagées dans les années qui suivent immédiatement sa mort, on peut parler de 76 années de procédure et d'informations. Dans tous les cas, une chose est certaine : la béatification fut le résultat d'une enquête qui s'étendit sur plus des trois quarts d'un siècle.

L'histoire des trois miracles retenus pour la béatification nous permet finalement de regarder Benoît-Joseph Labre autrement. Derrière les récits merveilleux se trouvent des femmes bien réelles.

Il y a **Marie-Rose de Luca**, jeune fille de Mazzano, presque mourante selon les témoignages de son entourage, conduite jusqu'au tombeau du Pèlerin de Dieu et ensuite rendue à sa famille.

Il y a **Thérèse Tartufoli**, jeune fille de Civitanova, qui porta pendant des années une fistule du cou malgré les interventions successives des chirurgiens Zannoni, Sormani et Antonacci, avant qu'une guérison soudaine et complète ne soit constatée.

Et il y a **sœur Angèle-Josèphe Marini**, née Thérèse Marini à San Leo en 1771, religieuse de Pennabilli puis de Macerata Feltria, malade pendant de longues années, qui, au moment de sa guérison, reconnut dans l'image de Benoît-Joseph l'homme qu'elle avait rencontré enfant.

Cette dernière histoire possède une dimension presque bouleversante. Une petite fille de huit ou neuf ans donne un jour du pain à un pauvre pèlerin de passage à San Leo, vers 1779-1780. Près de quarante ans plus tard, devenue religieuse et gravement malade, elle voit son visage dans une image. Elle le reconnaît. Et elle lui rappelle le pain qu'elle lui avait donné.

Nous ne pouvons pas fixer avec certitude l'année exacte de cette rencontre ; les sources permettent seulement de la situer vers 1779-1780. Mais elles permettent de mesurer le temps écoulé : l'enfant qui avait donné du pain était devenue une religieuse âgée de près de cinquante

ans lorsqu'elle fut guérie, et de soixante-seize ans lorsqu'elle témoigna devant les juges apostoliques.

C'est peut-être là l'un des détails les plus humains de toute la procédure. Pendant des décennies, les postulateurs se succèdent :

Gaetano Palma, Colonna et Pacini, Righetti, Marucchi, puis Francesco Virili.

Dans l'examen de la cause, les différents acteurs du procès interviennent successivement. Des avocats présentent les arguments et les éléments nécessaires à l'instruction, tandis que les promoteurs de la Foi examinent avec rigueur les objections susceptibles d'être opposées à la réputation de sainteté ou aux faits rapportés. Des médecins et des chirurgiens sont également interrogés afin d'apporter leur expertise sur les guérisons attribuées à l'intercession de Benoît-Joseph Labre. Les témoins, quant à eux, sont appelés à relater ce qu'ils ont personnellement vu, tandis que d'autres rapportent ce qu'ils ont eux-mêmes appris de personnes ayant été directement concernées par les événements. Ainsi, la fama populaire, c'est-à-dire la réputation de sainteté qui s'est progressivement répandue parmi les fidèles, est confrontée aux témoignages personnels et aux faits susceptibles d'être établis avec précision. De même, les diagnostics médicaux formulés à l'époque des guérisons sont soumis à l'examen et à l'appréciation de la médecine du XIXe siècle, dans le souci de déterminer si les guérisons peuvent être considérées comme inexplicables par les seules causes naturelles. Et finalement, après cette immense accumulation de documents et de procédures, l'Église reconnaît officiellement la sainteté de vie et l'intercession de celui que les peuples avaient déjà commencé à appeler le Pèlerin de Dieu.

Le 20 mai 1860, Benoît-Joseph Labre devient donc officiellement Bienheureux Benoît-Joseph Labre.

Mais l'histoire de la cause ne s'arrête pas là. La procédure qui conduira à la canonisation nécessitera de nouveaux miracles, de nouveaux témoins, de nouvelles expertises et de nouveaux débats.

Et c'est précisément à partir de Francesco Virili, puis de ses successeurs, que commence la deuxième grande partie de cette enquête.

De la Béatification à la Canonisation

l'ultime étape de la Cause

La seconde procédure de Benoît-Joseph Labre, 1860-1881

Introduction : après le 20 mai 1860, une nouvelle étape commence

Le 20 mai 1860, Pie IX béatifia solennellement Benoît-Joseph Labre à Rome. Mais la béatification n'était pas encore la canonisation.

Une nouvelle enquête devait désormais établir que le Bienheureux continuait d'intercéder auprès de Dieu et que cette intercession avait produit de nouveaux miracles.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la *Positio super novis miraculis* publiée en 1869. Elle annonce clairement son objectif : plusieurs prodiges avaient été attribués à l'intercession du Bienheureux après la concession de son culte, mais deux avaient particulièrement retenu l'attention du postulateur. Deux procès apostoliques avaient été constitués, l'un à Rome et l'autre à Montefiascone.

Les deux miracles finalement étudiés furent ceux de :

- **Thérèse Massetti**, Romaine, guérie d'une affection cancéreuse du sein gauche ;
- **Mère Marie-Louise de l'Immaculée Conception**. Nom de naissance : **Maria Gogiatti**, religieuse du monastère du Divin Amour de Montefiascone, guérie d'une grave affection de l'estomac décrite comme un cancer ulcéré.

La cérémonie de Béatification constitue l'aboutissement de la première grande phase de la cause, mais elle ouvre simultanément la possibilité d'une procédure de canonisation fondée sur la reconnaissance de nouveaux miracles attribués à l'intercession du nouveau Bienheureux. La documentation postérieure désigne désormais Labre comme *Beatus Benedictus Josephus Labre* et non plus seulement comme *Venerabilis Servus Dei*. La date de la béatification est également déterminante pour le premier des deux miracles retenus ultérieurement pour la canonisation :

I. Francesco Virili : le postulateur de la béatification et encore celui de la canonisation

A cette date, et comme nous l'avons aperçu plus haut dans le texte, l'abbé Francesco Virili n'a pas disparu de la cause après 1860.

Il demeure le personnage central de la postulation pendant la première partie de la procédure de canonisation. La *Positio super Novis Miraculis* de 1869 le nomme explicitement :

"*R. D. Francisco Virili Missionario Apostolico e Congregatione Pretiosissimi Sanguinis... Postulatore Causae.*"

Il est donc encore officiellement postulateur de la cause lorsque les deux nouveaux procès sont présentés à la Congrégation des Rites.

Il est également mentionné comme « vigilantissimus Causae Postulator » dans la conclusion de la défense. Il faut donc distinguer deux périodes :

1844-1860 : Francesco Virili conduit la cause jusqu'à la béatification.

1860-avant 1881 : il poursuit la cause dans la phase de canonisation.

(Pour rappel après Francesco Virili intervient Vincenzo Anivitti et à la mort de celui-ci Mgr. Raffaele Virili prendra le relai de la Postulature.)

II. Le personnel juridique et théologique de la procédure.

La *Positio super Novis Miraculis* de 1869 permet de voir beaucoup plus clairement fonctionner la machine juridique de la Congrégation des Rites.

Pour la défense de la cause apparaissent notamment :

Hilarius Alibrandi, avocat de la cause ;

Joseph Pincellotti, qui signe avec lui la révision et les conclusions ; et, du côté de la Congrégation, **le Promoteur de la Foi Pierre Minetti**.

Le décret de validité des deux procès indique expressément que le Promoteur de la Foi fut entendu avant que les Pères de la Congrégation ne répondent favorablement à la question de la validité des deux procès.

La procédure est donc véritablement contradictoire :

Postulateur → défenseurs de la cause → procès apostolique → examen de la validité → Promoteur de la Foi → réponse de la Congrégation → examen du miracle.

III. Premier miracle pour la Canonisation :

Thérèse Massetti

Une Romaine née en 1816

Le premier miracle étudié dans la *Positio* de 1869 est celui de Thérèse Massetti, née à Rome en 1816. Au moment de son procès, elle avait environ 49 ans. Elle avait toujours été de constitution fragile et souffrait périodiquement de problèmes de santé. Le dossier mentionne notamment des affections thoraciques hivernales et des troubles divers.

Mais vers 1856-1857 apparut une maladie beaucoup plus grave au niveau des seins.

Le *Summarium* et la *Positio* rapportent que la tumeur avait atteint une dimension importante avant l'intervention chirurgicale. La documentation médicale cite notamment Felice Scalzaferri,

médecin, qui connaissait personnellement l'état de santé de Teresa depuis 1856 et avait suivi l'évolution de sa maladie.

Il convient cependant de distinguer ce qui relève de la première intervention chirurgicale de ce qui constitue le miracle proposé pour la canonisation. La documentation montre qu'une première tumeur avait été opérée, tandis qu'une seconde tumeur, située au sein gauche, avait continué à progresser. Le 18 juin 1859, le chirurgien Angelo Mascetti, assisté du chirurgien Gaetano Tancioni, en présence du médecin Felice Scalzaferri, procéda à l'intervention sur cette seconde tumeur. Cette intervention appartient donc à l'histoire médicale préalable du cas et non au miracle de 1860.

Après l'extraction chirurgicale, le chirurgien Mascetti décrit la masse retirée comme très volumineuse, irrégulière, dure et présentant les caractères qu'il attribuait au scirrhe.

Le médecin Scalzaferri déclare avoir vu et touché lui-même la tumeur extraite. Le dossier rapporte également l'observation de Mascetti et de Tancioni sur la structure de la masse. C'est précisément ce point qui deviendra important dans la discussion de 1869.

Le Promoteur de la Foi objectera que le second scirrhe n'a pas été retiré et n'a donc pas pu être soumis au même examen anatomique.

Tandis que le second scirrhe se développe dans le sein gauche. La malade décrit une augmentation progressive de volume, des douleurs lancinantes, une irradiation vers le dos et le bras, une faiblesse croissante et une impossibilité de supporter même le contact.

Les médecins **Scalzaferri, Mascetti et Tancioni** le considèrent comme un véritable scirrhe. Le dossier rapporte que les trois médecins jugèrent nécessaire son extraction.

Mais Thérèse Massetti refuse l'opération, elle craint extrêmement la seconde intervention.

Elle place alors toute sa confiance dans l'intercession de Benoît-Joseph Labre.

IV. La veille de la Béatification

Le 19 mai 1860, veille de la béatification, Thérèse Massetti se trouve dans un état extrêmement grave. Elle applique sur son sein la petite coupe ayant appartenu au Bienheureux et continue de prier.

Le chirurgien Mascetti lui dit alors, en substance, que si elle ne veut pas subir l'opération, elle doit s'attacher fortement au Bienheureux.

La famille de Térésa fait un triduum. Thérèse prie continuellement.

Elle se rend le lendemain à Saint-Pierre pour assister à la béatification.

V. Le miracle du 20 mai 1860, jour de la Béatification de Benoît-Joseph Labre.

Thérèse Massetti, présente à Saint-Pierre le jour même de la cérémonie de béatification le 20 1860, aurait obtenu alors sa guérison. La *Positio super Novis Miraculis* de 1869 conserve plusieurs dépositions relatives à cet événement.

La *Positio* rapporte que le jour de la Béatification, lorsque l'image du nouveau Bienheureux fut découverte au moment du *Te Deum*, Thérèse Massetti ressentit soudainement la disparition de la douleur. Elle porta la main sur son sein et constata qu'elle ne souffrait plus.

Une fois rentrée chez elle, elle examina et palpa elle-même le sein.

Le tuméfaction avait disparu.

La douleur avait disparu.

Elle pouvait marcher normalement.

Elle se mit même à frapper sa poitrine de joie pour montrer qu'elle ne souffrait plus.

Les témoignages recueillis après cet événement insistent sur la disparition soudaine des symptômes du scirrhe, sur le retour immédiat des forces et sur l'absence ultérieure de récurrence de cette affection. Le dossier cite notamment les dépositions relatives aux : (*folios 539 ter–540 et 541, ainsi qu'aux folios 541–541 ter, de la Positio super Novis Miraculis 1869.*) où sont rapportées la disparition des symptômes, la restauration des forces et la conviction des proches et des personnes ayant connu la malade avant sa guérison.

VI. un miracle qui donne lieu à une discussion médicale

Le cas de Thérèse est particulièrement intéressant parce que le Promoteur de la Foi ne laisse pas passer le dossier sans objection. Le chirurgien Mascetti avait observé, deux jours après la guérison, une petite dureté ou un léger engorgement dans la glande mammaire.

La question devient donc :

"Restait-il une partie du scirrhe ?"

Le Promoteur de la Foi suggère que la guérison pouvait ne pas avoir été complète. Il pose également la question de la véritable nature du second scirrhe, puisque celui-ci n'avait pas été extrait et examiné anatomiquement. La défense répond que cette petite dureté n'avait pas les caractères du scirrhe. Le professeur Tancioni et Mascetti estiment qu'elle pouvait correspondre à un simple engorgement et non à une persistance du cancer.

VII. Les témoins de Thérèse Massetti

Le procès romain comporte une véritable constellation de témoins.

Thérèse Massetti

Elle est évidemment le témoin principal.

Son interrogatoire fournit le récit de première main de :

- Sa maladie ;
- Ses traitements ;
- Ses souffrances ;
- Sa confiance dans l'intercession de Benoît-Joseph Labre ;
- La cérémonie du 20 mai ;
- La disparition de la douleur ;
- La disparition du scirrhe ;
- Son état immédiatement postérieur.

Elle est donc :

De visu pour sa propre maladie ;

De visu pour le moment subjectif de la guérison ;

De visu pour son état après la guérison.

Son témoignage est cependant un témoignage personnel, non un diagnostic médical.

VIII. Le témoignage de la comtesse Maria Negroni Cavalleri

La comtesse **Maria Negroni Cavalleri**, âgée d'environ 64 ans, avait connu Thérèse pendant sa maladie.

Elle fut présente lors de l'intervention du premier scirrhe. Elle vit directement l'opération pratiquée par Mascetti, en présence de Tancioni. Et elle témoigne donc **de visu** pour le premier scirrhe et son extraction.

Pour le second scirrhe, en revanche, une partie de ses informations vient de Thérèse Massetti, de sa famille et des médecins.

Son témoignage est donc mixte :

De visu pour certaines constatations ;

De auditu pour d'autres.

IX. Le témoignage d'Anna Maria Pitorri

Anna Maria Pitorri, âgée de vingt ans, était la nièce de Thérèse Massetti. Elle connaissait sa tante depuis son enfance et vivait auprès d'elle depuis plusieurs années. Elle fut ainsi témoin direct de la dégradation progressive de son état physique. Elle pouvait constater personnellement sa faiblesse, ses douleurs, son incapacité à travailler ainsi que son amaigrissement.

Elle est donc un témoin familial de visu de la maladie.

Elle fut également présente lors de la journée de la béatification et accompagna Thérèse Massetti à Saint-Pierre.

X. Le témoignage d'Andreas Pitorri

Andreas Pitorri, âgé de 19 ans, autre membre de la famille, est également entendu. Son témoignage est surtout intéressant pour l'évolution de la maladie et pour la connaissance qu'avait la famille du caractère grave du second scirrhe.

XI. Le témoignage d'Antonius Pacetti

Le prêtre **Antonius Pacetti**, âgé de 43 ans, est un témoin *ex officio*. Il rapporte ce qu'il avait observé et ce qu'il avait appris de la malade et de la famille

Sa valeur est donc variable selon les passages de sa déposition : De visu pour certains éléments ; De auditu pour les détails médicaux ou les prières qu'il n'avait pas personnellement entendues.

XII. Le témoignage d'Felice Scalzaferri

Le médecin **Felice Scalzaferri**, âgé d'environ 48 ans, est évidemment l'un des témoins médicaux majeurs.

Il avait suivi Thérèse avant le miracle.

Il considère sa situation comme désespérée et estime que ni la nature, ni les médicaments, ni même l'opération ne pouvaient raisonnablement lui offrir une issue favorable. Il témoigne directement de l'état pathologique et de la gravité de la situation.

XIII. Le témoignage du chirurgien Angelo Mascetti

Le chirurgien **Angelo Mascetti**, âgé de 45 ans, est probablement le témoin médical le plus important.

Il avait :

- Examiné Thérèse ;
- Pratiqué l'ablation du premier scirrhe ;
- Palpé le second ;
- Suivi son évolution ;
- Conseillé l'opération ;
- Examiné Thérèse après la guérison.

Sa valeur probatoire est donc exceptionnelle pour l'histoire clinique. Il reste toutefois prudent : comme témoin, il affirme les faits qu'il a observés ; comme chirurgien, il expose les conclusions que son expérience lui permet de tirer. Cette distinction est explicitement formulée dans la procédure

XIV. Le témoignage du professeur Gaetano Tancioni

Le professeur **Gaetano Tancioni** intervient comme médecin/chirurgien consultant. Il examine le premier scirrhe et le second et il participe à l'appréciation de la nécessité d'une seconde opération.

Son témoignage est donc essentiellement **médical et de visu**.

XV. Le témoignage du docteur Pietro De Mauro

Le docteur **Pietro De Mauro** intervient notamment dans l'appréciation de l'état ultérieur de Thérèse Massetti il déclare avoir examiné son corps et affirme ne plus avoir constaté de trace du scirrhe.

Son témoignage permet ainsi de prolonger la chaîne :

Maladie → guérison → absence de récurrence.

XVI. Le point faible du dossier Massetti

Le Promoteur de la Foi soulève une objection particulièrement moderne dans son esprit. Il demande pourquoi le premier scirrhe, qui avait été extrait, n'avait pas été soumis à un examen anatomique microscopique permettant de démontrer définitivement sa nature cancéreuse.

La défense répond que la médecine de l'époque disposait déjà de critères cliniques et macroscopiques permettant aux chirurgiens expérimentés de reconnaître le scirrhe.

La discussion est révélatrice : **le dossier de canonisation ne cherche pas seulement à prouver que Thérèse était malade ; il cherche à déterminer exactement de quelle maladie elle souffrait.**

C'est cette discussion qui fait du procès une source exceptionnelle pour l'histoire de la médecine. (*Positio Novis Miraculis* 1869)

XVII. Le second miracle pour la Canonisation :

Marie-Louise Gogiatti

Le deuxième miracle concerne une religieuse du monastère du Divin Amour de Montefiascone.

Son nom religieux était :

Révérènde Mère Marie-Louise de l'Immaculée Conception.

Son nom de naissance était : **Maria Gogiatti**, la *Positio* la donne âgée d'environ 26 ans au moment du procès. Et elle avait une histoire médicale très ancienne.

XVIII. Une maladie qui remontait à l'enfance

Maria Gogiatti affirme avoir souffert de l'estomac depuis son enfance.

Elle décrit ses symptômes :

- Douleurs ;
- Nausées ;
- Vomissements ;
- Anorexie ;
- Fièvres ;
- Diarrhées ;
- Faiblesse ;
- Crises diverses.

Son père avait lui-même souffert de l'estomac et mourut jeune et sa mère souffrait également de troubles gastriques et mourut après une maladie de l'estomac.

La *Positio* utilise ces antécédents familiaux pour discuter l'hypothèse d'une prédisposition pathologique.

XIX. Le monastère du divin amour

Vers l'âge de sept ou huit ans, Maria fut placée comme pensionnaire au monastère du Divin Amour à Saint-Eusèbe, à Rome. Elle va y demeurer jusqu'en 1849 à son entrée elle souffrait déjà de troubles gastriques.

Face à cette maladie elle fut soumise à de nombreux traitements :

- Saignées ;
- Sangsues ;
- Eaux ;
- Régimes ;
- Médicaments ;
- Changements d'air ;
- Bains de mer.

Mais aucun de ces traitements ne produisit de guérison durable.

XX. L'aggravation après son entrée au monastère de Montefiascone

Maria entra au monastère du Divin Amour de Montefiascone en septembre 1857, à l'âge d'environ dix-neuf ans et pris l'habit religieux en juillet 1858 le 26 août 1860 elle fit sa profession de foi religieuse

C'est un point chronologique important : la maladie existait avant la profession et s'aggrava ensuite. Le dossier indique qu'en 1860, notamment après sa profession, les symptômes devinrent de plus en plus sévères.

XXI. Le médecin Mancinetti

Le médecin appelé au monastère fut Bernardino Mancinetti, médecin physicien, âgé d'environ 64 ans au moment de son témoignage. Il ne connaissait d'abord qu'une partie de la maladie parce que Maria, craignant que son état ne compromît sa profession religieuse, avait volontairement caché plusieurs de ses symptômes.

Cette donnée est capitale pour le dossier.

Le médecin ne possède donc pas immédiatement toute l'histoire clinique mais il constate néanmoins progressivement :

- Fièvre ;
- Vomissements ;
- Diarrhée ;
- Faiblesse ;
- Douleurs ;
- Troubles urinaires ;
- Gonflement du corps ;
- Amaigrissement ;
- Troubles digestifs extrêmement graves.

Il finit par considérer qu'il existe une affection grave de l'estomac, allant jusqu'à envisager un scirrhe ou une lésion importante.

XXII. Le miracle du 24 octobre 1860

La situation devient dramatique. Le 24 octobre 1860, Maria Louisa est pratiquement à l'extrémité de ses forces. Elle ne peut plus manger et vomit dès qu'elle essaie de s'alimenter. Ses fonctions corporelles sont suspendues. Son corps est gonflé et dur, tandis qu'elle souffre de douleurs très importantes et ne dort presque plus. Elle estime même inutile de rappeler le médecin, puisque celui-ci lui avait déclaré ne plus savoir quoi faire. Le dossier décrit cette situation avec une minutie extraordinaire.

XXIII. Miracle de saint Benoît-Joseph Labre à Montefiascone

Au cours de son bref passage sur cette terre, Benoît-Joseph, qui, à Rome, avait trouvé refuge sous l'une des arcades du Colisée, se consacra aux œuvres de charité et à de constants pèlerinages pour visiter les sanctuaires les plus importants de son époque, parcourant à pied des milliers de kilomètres.

Considéré comme un saint alors même qu'il était encore en vie, son intercession fut invoquée dès le jour de sa mort afin d'obtenir des grâces et des miracles. À Montefiascone également, où il était passé au cours de ses pèlerinages et où il avait été accueilli dans l'hôtellerie du monastère du Divino Amore, l'intercession de Benoît-Joseph fit sentir ses effets bienfaisants dès les tout premiers jours qui suivirent sa mort.

Le miracle le plus saisissant et le mieux documenté fut cependant celui qui eut lieu le 24 octobre 1860, à l'intérieur même du monastère du Divino Amore où Benoît-Joseph, proclamé bienheureux au mois de mai de cette même année, avait séjourné près d'un siècle auparavant.

La bénéficiaire de cette grâce fut la Révérende Mère Maria Luisa de l’Immaculée Conception, dans le monde Maria Cogiatti, atteinte d’une grave maladie gastrique ulcéreuse.

Encouragée par l’infirmière du monastère, elle se voua au bienheureux Benoît-Joseph Labre. Une image de celui-ci, surmontée d’une croix, était suspendue à l’un des murs de la chambre où elle était alitée.

Après avoir regardé l’image et invoqué la grâce, elle s’exclama spontanément :

« Ou bien tu me l’accordes, ou bien je mets le feu à toi et à toute la croix qui est au-dessus de toi. »

Mère Maria Luisa se coucha alors et eut une vision qu’elle décrivit elle-même par la suite en ces termes :

« Après le départ de l’infirmière, je me repentai de cette expression que j’avais prononcée et je renouvelais avec davantage de ferveur mes actes de recommandation et de confiance envers le bienheureux Benoît-Joseph Labre. Ainsi, je m’assoupis.

Tandis que je me trouvais entre le sommeil et la veille, couchée sur le côté droit et appuyant ma joue sur ma main droite, les yeux fermés, je vis un jeune homme de taille moyenne, vêtu d’un habit long, légèrement ouvert sur la poitrine, d’où émanait une belle lumière. Son visage était joyeux et son aspect était celui d’un homme du paradis.

S’étant approché de mon lit avec un visage souriant, il leva sa main droite de bas en haut et me dit :

“Lève-toi donc, tu es guérie.”

Je me réveillai, j’ouvris les yeux et, ne voyant rien, je supposai qu’il s’agissait d’une illusion diabolique. Avec cette pensée, je me tournai de l’autre côté et me dis intérieurement : “Il ne manquerait plus que cela !”

Je restai ainsi couchée sur le côté gauche, les yeux entrouverts et parfaitement éveillée, au point que j’entendais les religieuses réciter au chœur la dernière Heure, lorsque ma cellule se remplit d’une lumière très vive.

Alors, ouvrant les yeux, je me redressai et m’assis sur mon lit. Je vis ce même homme, qui rayonnait d’une lumière éclatante de toutes parts ; celle qui émanait de sa poitrine était si brillante que je ne pouvais pas la regarder fixement.

Il était tourné et légèrement incliné vers moi ; ses bras étaient quelque peu ouverts et élevés à la hauteur de sa poitrine, les paumes des mains tournées vers l’avant.

Il était entouré d’un nuage lumineux, duquel apparaissait une immense quantité d’anges, eux aussi resplendissants. Il y avait également trois petits anges, représentés en pied, de tailles différentes : le plus grand et le plus petit se tenaient à sa droite, tandis que celui de taille intermédiaire se trouvait à sa gauche.

Le plus grand tenait un lys, celui du milieu une couronne de fleurs et le plus petit un petit bâton avec un petit bourdon de pèlerin. Tous trois étaient tournés vers le Bienheureux.

J'aurais voulu me précipiter vers lui et lui parler, mais je ne le pouvais pas. Lui, au contraire, se détacha de ce nuage avec les trois petits anges et s'approcha de mon lit.

Il me traça alors le signe de la croix avec son pouce, de manière bien visible : d'abord sur mon estomac, puis sur mon corps et enfin sur mon front.

Après m'avoir bénie, il me dit :

“Je suis Benoît-Joseph Labre.”

Émue par cette voix, je laissai tomber ma tête sur l'oreiller, et il continua :

“Je t'ai obtenu la grâce de guérir des quatre fistules que tu as à l'estomac. Sois reconnaissante envers le Seigneur pour la grâce reçue.

Va trouver la supérieure, raconte-lui ce qui s'est passé et dis-lui de présenter la requête.

Observe fidèlement la règle. Sois obéissante; et le Seigneur t'aidera en tout et pour tout.” » ([A. M. Coltraro, Vita di S. Benedetto Giuseppe Labre, Rome, 1881, p. 409 et suivantes.](#))

Parfaitement guérie, comme l'attestèrent également les médecins qui l'examinèrent en août 1865 sur ordre des autorités ecclésiastiques, Mère Maria Luisa vécut encore de nombreuses années au sein du monastère. Elle y mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 25 octobre 1907.

XXIV. La guérison fut immédiate

Mère Maria-Luisa se réveille complètement.

Elle constate que :

- La douleur a disparu ;
- Le gonflement a disparu ;
- La dureté du corps a disparu ;
- La tache livide sur l'estomac a disparu ;
- Elle peut se lever ;
- Elle peut s'habiller ;
- Elle peut marcher ;
- Elle peut manger.

Elle se rend au réfectoire et c'est ici que le procès fournit une expérience presque expérimentale. En effet l'une des sœurs lui dit en substance que, si elle est réellement guérie, elle doit manger. Mère Maria-Luisa mange alors le repas de la communauté, puis davantage encore : viande, fruits, vin, etc.

Elle n'éprouve plus aucun trouble digestif, et elle dormira normalement la nuit suivante ses fonctions corporelles reprennent. Elle est guérie.

XXV. Les sœurs et l'infirmière témoins directs de la guérison

Le témoignage de Mère Louise-Josèphe du Très-Saint-Sauveur, maîtresse et religieuse du monastère, est particulièrement important.

Elle n'était pas présente pendant l'apparition elle-même. Elle est donc de auditu pour le récit de l'apparition. Mais elle devient immédiatement de visu pour la guérison.

Elle voit Maria sortir de son lit. Elle la voit marcher. Elle la voit manger. Elle constate son changement physique. Elle entend immédiatement son récit.

Son témoignage possède donc deux niveaux : apparition : de auditu ; état immédiatement postérieur : de visu.

XXVI. Le témoignage de l'infirmière Maria Minima

La religieuse Maria Minima a Jesu, âgée d'environ 55 ans, était l'infirmière. Son témoignage est encore plus important. Elle avait vu Mère Maria-Luisa avant la guérison dans son état d'extrême faiblesse. Le matin du 24 octobre, elle l'avait aidée à retourner dans son lit.

Elle quitte la cellule pour aller au chœur et lorsqu'elle revient, Maria-Luisa est assise dans son lit et se comporte de manière totalement différente.

Elle lui raconte alors l'apparition.

Sœur Maria Minima constate ensuite directement :

- La disparition du gonflement ;
- La disparition de la dureté ;
- La disparition de la couleur pathologique ;
- La capacité à marcher ;
- La capacité à manger ;
- Le retour des fonctions corporelles.

Son témoignage est donc principalement de visu pour la maladie et pour la guérison, mais de auditu pour l'apparition de Benoît-Joseph Labre.

XXVII. Le témoignage de Mère Angela Maria : La vicaire

La vicaire ou supérieure **Angela Maria a Puero Jesu**, âgée d'environ 52 ans, est appelée elle aussi à témoigner. Elle constatera l'état désespéré de Maria avant la guérison.

Puis elle la retrouvera quelques temps plus tard, debout, habillée et profondément transformée. Elle entend directement le récit de l'apparition et voit ensuite Maria-Luisa se rendre au réfectoire et manger.

Elle constatera la disparition des symptômes.

De visu pour l'état antérieur ;

De auditu pour l'apparition ;

De visu pour l'état postérieur.

XXVIII. Le témoignage du médecin Bernardino Mancinetti

Le témoignage de Mancinetti est particulièrement fort. Il n'était pas présent au moment précis de la guérison, mais il est appelé dès le lendemain. Il examine Maria, palpe son corps et examine son abdomen. Il constate que les tissus ont retrouvé leur état naturel.

Il est tellement impressionné qu'il refuse dans un premier temps de rendre immédiatement son jugement définitif et décide de la revoir. Lors des examens suivants, il constate à nouveau la guérison. Il finit par reconnaître qu'il ne trouve plus aucun signe de la maladie antérieure.

Sa position est donc :

Moment de la guérison : absent → de auditu.

Examen médical immédiatement postérieur : de visu.

Constat de la guérison durable : de visu.

XXIX. Le témoignage du chirurgien Emygdius Ulissi

Le chirurgien Emygdius Ulissi, âgé d'environ 31 ans, intervient lui aussi.

Son témoignage est plus indirect.

Il avait entendu les religieuses parler de l'état extrêmement grave de Maria et apprit ensuite qu'elle avait été guérie instantanément.

Lorsqu'il la revit, elle lui raconta l'événement.

Il juge alors impossible qu'une telle guérison instantanée ait eu lieu sans miracle.

Sa position doit donc être classée :

maladie : de auditu pour l'essentiel ;

récit de la guérison : de auditu ;

constat postérieur : de visu.

Le dossier lui-même est assez clair sur cette différence.

XXX. Les deux experts de Montefiascone

Le procès ne s'arrête pas aux témoignages des religieuses et du médecin traitant.

Le **24 août 1865**, deux experts sont convoqués officiellement à Montefiascone. Le document conservé précise qu'ils se rendent au monastère du Divin Amour pour examiner Maria Luisa.

Il s'agit de **Dott. Pietro Serpieri** et de **Dott. Innocenzo Nuvoli**.

Ils examinent directement la religieuse. Ils la font mettre au lit. Ils l'interrogent. Ils étudient les fonctions digestives. Ils examinent l'abdomen par le toucher et la percussion.

Ils ne trouvent plus aucune trace matérielle ou fonctionnelle de la maladie antérieure.

Ils concluent sous serment que Maria Luisa est parfaitement guérie et qu'il n'existe aucune raison médicale de craindre une récurrence.

C'est l'un des éléments les plus forts du dossier de 1869.

XXXI. L'observation médicale se prolonge dans le temps

La force du miracle de Maria Luisa ne repose donc pas uniquement sur le récit de l'apparition.

La chaîne est beaucoup plus complète :

Maladie constatée → traitements inefficaces → aggravation → état terminal → invocation → guérison → reprise immédiate de l'alimentation → reprise des fonctions corporelles → examen médical → examen répété → absence de récurrence.

La *Positio* souligne que Maria Luisa put ensuite reprendre les tâches qui lui étaient confiées dans le monastère, notamment la boulangerie et la porterie.

XXXII. La valeur de la "Fama" dans le dossier

Les témoins déclarent souvent que « tout le monde » considérait la guérison comme miraculeuse.

Mais la procédure ne traite pas cette *fama* comme une preuve suffisante. La *fama* est un indice de réception sociale du miracle. Elle montre que l'événement a été immédiatement considéré comme extraordinaire. Mais elle n'est pas équivalente à l'observation médicale.

Le dossier de Maria Luisa permet de distinguer très nettement :

« tout le monde le disait »

de : **« le médecin l'a examinée et n'a plus trouvé la maladie ».**

Cette distinction est fondamentale.

XXXIII. La validité des deux Procès

Avant même d'examiner définitivement les miracles, la Congrégation devait vérifier la régularité juridique des procès apostoliques.

Le dossier de 1869 conserve un décret particulièrement important.

Le doute était formulé ainsi :

les deux procès apostoliques, l'un construit à Rome et l'autre à Montefiascone, avaient-ils été correctement constitués ?

Les témoins avaient-ils été régulièrement interrogés ?

Les actes et documents avaient-ils été légalement collationnés ?

Le Promoteur de la Foi **Pierre Minetti** fut entendu.

La réponse fut :

Affirmative in omnibus.

Le décret porte la date du **34 août 1867**, qui est manifestement une anomalie typographique du document ; la décision fut ensuite confirmée par Pie IX le **5 septembre 1867**.

XXXIV. Les deux miracles sont ensuite discutés par la Congrégation

La *Positio* de 1869 présente donc deux miracles.

Miracle I

Thérèse Massetti

Guérison instantanée et complète d'un scirrhe cancéreux du sein gauche.

Miracle II

Mère Maria Aloysia de l'Immaculée Conception, Maria Gogiatti

Guérison instantanée et complète d'un cancer ulcéré de l'estomac.

La défense insiste sur le caractère instantané et complet des guérisons.

Mais, encore une fois, le Promoteur de la Foi pose des objections.

Pour Thérèse Massetti :

- Diagnostic du scirrhe ;
- Absence d'analyse microscopique ;
- Petite induration observée immédiatement après la guérison ;
- Maladie ultérieure et mort de la miraculée.

Pour Maria Luisa :

- Nature exacte de l'affection gastrique ;

- Possibilité d'une évolution naturelle ;
- Interprétation des symptômes ;
- Rôle éventuel des fonctions menstruelles ;
- Absence d'examen anatomique direct de l'estomac.

La procédure ne contourne donc pas les difficultés et elle les affronte.

XXXV. LE CAS PARTICULIER DE THÉRÈSE MASSETTI : UNE QUESTION CHRONOLOGIQUE

Il existe ici une particularité qu'il faudra absolument expliquer dans une conférence. Le miracle de Thérèse Massetti eut lieu **le 20 mai 1860**, jour même de la béatification.

Or, dans la discipline moderne, un miracle servant à la canonisation est normalement attendu après la béatification. La *Positio* de 1869 formule cependant que les miracles furent produits « après » que le culte du Bienheureux eut été accordé et indique que les deux procès avaient été construits pour ces nouveaux miracles.

Le fait documentaire demeure donc : **la guérison est située pendant la cérémonie de béatification du 20 mai 1860.**

Elle est une particularité historique de la cause. La procédure romaine du XIX^e siècle l'a néanmoins retenue dans la série des « nouveaux miracles » servant à la canonisation.

XXXVI. 1872 : LA CONGRÉGATION APPROUVE LES DEUX MIRACLES

Après l'étude des deux miracles, une étape décisive est franchie en **1872**.

La Congrégation des Rites se réunit notamment le **23 avril 1872** pour examiner les miracles de Benoît-Joseph Labre.

Puis, le **29 décembre 1872**, Pie IX ordonne la lecture du décret reconnaissant les deux miracles obtenus par l'intercession du Bienheureux.

Cette décision constitue le véritable tournant de la seconde procédure.

Le 9 février 1873, le décret est solennellement lu devant le pape.

Le *Discours de Pie IX* relatif à cette cérémonie précise que Francesco Virili, du Très-Précieux-Sang, est encore alors présenté comme postulateur de la cause du Bienheureux Labre.

Après la lecture du décret, Virili s'adresse au pape.

XXXVII. Le 9 Février 1873

Cette journée est particulièrement importante. La cérémonie se déroule dans une salle du Vatican. Le secrétaire de la Congrégation des Rites, **Mgr Dominique Bartolini**, lit le décret concernant les miracles nécessaires à la canonisation du Bienheureux Benoît-Joseph Labre.

Francesco Virili s'avance alors devant Pie IX. Ce n'est plus le postulateur qui demande la béatification d'un Serviteur de Dieu. Il est désormais le représentant d'une cause dont les nouveaux miracles viennent d'être reconnus. La cause est donc entrée dans sa dernière phase.

XXXVIII. De 1873 à 1881 : Une longue attente

Après l'approbation des deux miracles, il reste encore à accomplir les dernières étapes de la procédure. La canonisation n'est pas automatique. La cause doit encore être proposée au pape. Le dossier doit être préparé. Les autorités romaines doivent fixer les conditions de la cérémonie.

Pendant ces années, la dévotion envers Benoît-Joseph se développe considérablement. Le culte s'étend en France et en Italie. La maison natale d'Amettes devient progressivement un lieu de pèlerinage. À Rome, la mémoire du Pèlerin se développe autour de Santa Maria dei Monti et des lieux qu'il avait fréquentés.

XXXIX. Année 1877 : La Postulation est toujours active

Le 8 avril 1877, une quête est organisée à Saint-Louis-des-Français à Rome afin de soutenir la postulation de la cause de canonisation.

Cette information montre que, même après l'approbation des miracles, la cause nécessite encore une activité matérielle, financière et administrative importante.

La postulation ne se réduit donc pas au dépôt d'un dossier auprès de la Congrégation.

Elle implique aussi la préparation concrète de la future canonisation.

XI. Année 1880 : La Canonisation se profile

En mai 1880, les journaux commencent à rapporter à Rome le bruit d'une canonisation prochaine de Benoît-Joseph Labre.

Mais il faut attendre 1881 pour que le projet devienne officiel.

Au début de 1881, Léon XIII demande à la Congrégation des Rites d'étudier la possibilité et la manière de procéder à la cérémonie de canonisation.

La cause entre alors dans sa phase terminale.

XLI. Le 20 JUIN 1881 : Le consistoire secret

Le 20 juin 1881, Léon XIII tient un consistoire secret au cours duquel figure la cause de Benoît-Joseph Labre parmi les canonisations proposées. Cette étape est fondamentale.

Le pape ne fait plus seulement examiner une cause. Il propose désormais officiellement de procéder à la canonisation. Les années d'enquête, de procès et d'expertises commencent à se transformer en cérémonie publique.

XLII. Le 25 novembre 1881 : Le consistoire public

Le **25 novembre 1881**, Léon XIII tient un consistoire public.

Les avocats consistoriaux présentent leurs plaidoiries en faveur des causes qui doivent être célébrées.

La cause de Benoît-Joseph Labre figure parmi elles et cette étape précède directement la cérémonie du 8 décembre.

XLIII. Mgr. Vincenzo Anivitti meurt quelques mois avant la Canonisation

Il faut ici revenir à la succession des postulateurs.

Vincenzo Anivitti meurt le 29 mai 1881. Il n'assistera donc pas à la canonisation qu'il avait contribué à préparer.

C'est son successeur **Raffaele Maria Virili** qui se trouve désormais à la tête de la postulation.

Le fait est confirmé indirectement mais très fortement par la préface de Raffaele à l'ouvrage d'Anivitti publié en 1881 : il parle de son prédécesseur comme d'un « regretté prélat ».

Ainsi, lorsque le 8 décembre 1881 arrive, la cause est portée par la génération suivante de la famille Virili.

La Canonisation du Pèlerin de Dieu

XLIV. LE 8 DÉCEMBRE 1881

Le **8 décembre 1881**, fête de l'Immaculée Conception, Léon XIII canonise solennellement Benoît-Joseph Labre.

Le pauvre pèlerin d'Amettes devient officiellement : **"Saint Benoît-Joseph Labre"**

La cérémonie réunit autour du pape Léon XIII les représentants de nombreuses nations.

Benoît-Joseph est canonisé avec trois autres bienheureux :

Laurent de Brindes,

Claire de Montefalco,

Jean-Baptiste de Rossi.

La canonisation est célébrée à Rome le 8 décembre 1881.

XLV. La grande chaîne des preuves

Si nous regardons maintenant toute la procédure 1860-1881 d'un seul regard, nous pouvons reconstituer une chaîne presque expérimentale.

Pour Thérèse Massetti :

Maladie constatée → chirurgiens → premier scirrhe extrait → second scirrhe observé → état désespéré → prière → cérémonie de béatification → disparition instantanée de la douleur et du scirrhe → examen familial → examen chirurgical → absence de récurrence → discussion contradictoire.

Pour Maria Goggiatti / Mère Marie-Louise :

Maladie ancienne → traitements répétés → aggravation → état presque terminal → invocation de Benoît-Joseph → apparition rapportée → guérison instantanée → reprise immédiate de l'alimentation → reprise des fonctions → observation des religieuses → examen du médecin traitant → examens médicaux répétés → expertise sous serment → absence de récurrence.

XLVI. 1783-1881 : 98 ans de procédure

Nous pouvons maintenant comprendre l'immense durée de la cause.

16 avril 1783 : mort de Benoît-Joseph Labre.

1783 : premiers procès et premières guérisons rapportées.

1817 : Colonna et Pacini.

1830 : Righetti.

1839 : Marucchi.

1844 : Francesco Virili.

1853 : première grande *Positio super miraculis* pour la béatification.

1857 : *Secunda Positio super miraculis* et nouvelle discussion médicale.

1859 : reconnaissance des trois miracles destinés à la béatification.

20 mai 1860 : béatification par Pie IX.

1860 : guérison de Thérèse Massetti pendant la cérémonie de béatification.

24 août 1865 : examen médical officiel de Maria Luisa Gogiatti par Pietro Serpieri et Innocenzo Nuvoli.

1867 : décret de validité des deux procès apostoliques sur les nouveaux miracles, confirmé par Pie IX le 5 septembre.

1869 : publication de la *Positio super novis miraculis*.

1872 : examen des nouveaux miracles par la Congrégation des Rites.

29 décembre 1872 : décret pontifical reconnaissant les deux nouveaux miracles.

9 février 1873 : lecture solennelle du décret devant Pie IX ; Francesco Virili est encore postulateur.

1877 : soutien actif à la postulation de canonisation.

1881 : dernière phase sous Léon XIII.

29 mai 1881 : mort de Vincenzo Anivitti.

20 juin 1881 : consistoire secret.

25 novembre 1881 : consistoire public.

8 décembre 1881 : canonisation par Léon XIII.

XLVII. Le Pèlerin entre enfin au catalogue des saints

Il aura fallu près d'un siècle pour que le pauvre d'Amettes atteigne les autels.

Pendant cette période, les générations de postulants se succédèrent.

Gaetano Palma avait commencé le travail.

Colonna et Pacini l'avaient poursuivi.

Righetti avait repris la cause.

Marucchi lui avait succédé.

Puis **Francesco Virili** lui donna une nouvelle impulsion et conduisit la cause jusqu'à la béatification.

Après 1860, Virili continua à travailler pour la canonisation.

Puis **Vincenzo Anivitti** lui succéda.

Enfin **Raffaele Maria Virili** porta la cause jusqu'à son aboutissement.

Entre eux se trouvent des avocats, des promoteurs de la Foi, des médecins, des chirurgiens, des évêques, des juges apostoliques et des dizaines de témoins.

Et surtout, derrière les formulations latines des *Positiones*, il y a des personnes.

Il y a Thérèse Massetti, qui refuse une seconde opération et se rend à Saint-Pierre le 20 mai 1860, au moment même où le pauvre pèlerin d'Amettes est élevé au rang de Bienheureux.

Il y a Maria Gogiatti, religieuse du Divin Amour de Montefiascone, qui, le 24 octobre 1860, se trouve presque à l'agonie et se relève quelques instants plus tard pour aller manger avec ses sœurs.

Et il y a cette extraordinaire mécanique de vérification :

« **Je l'ai vu.** »

« **Le médecin l'a examinée.** »

« **Le chirurgien l'a touchée.** »

« **Elle-même l'a raconté.** »

« **Nous l'avons revue après.** »

« **Il n'y avait plus aucun signe de la maladie.** »

La *fama* populaire pouvait proclamer le miracle.

Mais la procédure voulait davantage.

Elle voulait savoir **qui avait vu quoi, quand, comment et dans quelles conditions.**

C'est cette exigence qui donne aujourd'hui à ces procès une valeur historique exceptionnelle.

Et finalement, le **8 décembre 1881**, après près de cent ans de procédures commencées quelques semaines seulement après sa mort, Léon XIII inscrit Benoît-Joseph Labre au catalogue des saints.

Le pauvre pèlerin d'Amettes, qui avait passé sa vie sans maison, sans richesse et sans autre sécurité que la Providence, reçoit alors la reconnaissance officielle de l'Église universelle.

Le Pèlerin de Dieu devient Saint Benoît-Joseph Labre.

Et la longue histoire de sa cause, commencée à Rome au printemps 1783, est enfin arrivée à son terme.

Frère Alexis, fl - Boulogne sur Mer le 03 septembre 2026

MES SOURCES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION ET DE CANONISATION

1. Les premiers témoignages et la documentation de la cause

ALEGIANI, Giovanni Battista, *Ristretto della vita e morte del Servo di Dio Benedetto Giuseppe Labre*, Roma, Stamperia Barbiellini, 1783.

Il s'agit de l'un des premiers récits imprimés consacrés à Benoît-Joseph Labre, publié l'année même de sa mort. Cette source est particulièrement importante pour l'étude de la mémoire immédiate du Serviteur de Dieu, de sa mort à Rome et des premiers éléments de la réputation de sainteté qui se développe autour de lui.

MARCONI, Giuseppe Loreto, *Vita di Benedetto Giuseppe Labre*, Roma, 1783.

Cet ouvrage constitue également une source fondamentale de la première génération de témoignages sur Benoît-Joseph Labre. Il appartient au groupe des documents biographiques les plus anciens utilisés pour comprendre la formation de la tradition concernant sa vie, ses vertus, ses pèlerinages et sa mort.

II. LES PREMIERS VOLUMES IMPRIMÉS DE LA PROCÉDURE

2. *Summarium super dubio* — 1819

SACRA RITUUM CONGREGATIO, *Romana, seu Bolonien., Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre. Summarium super dubio...*

Roma, Typographia Reverendae Camerae Apostolicae, 1819.

Deux volumes ont été particulièrement importants dans l'enquête, notamment le **Volume II**, consacré au *Summarium super dubio*. : l'édition de 1819 donne pour ce volume une étendue de **984 pages**.

Ces *Summaria* constituent une source capitale pour l'étude des témoignages recueillis dans les procès apostoliques. Ils permettent notamment de retrouver les déclarations des témoins *de visu*, *de auditu*, les observations relatives aux vertus du Serviteur de Dieu ainsi que de nombreuses informations concernant les personnes qui l'avaient personnellement connu.

3. *Positio super virtutibus* — 1828

SACRA RITUUM CONGREGATIO, *Romana, seu Bolonien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre. Positio super virtutibus*, auctore **Vincentio Pescetelli, Promotore Fidei**.

Roma, Ex Typographia Reverendae Camerae Apostolicae, 1828.

Cette *Positio* est essentielle pour comprendre l'examen canonique des vertus héroïques de Benoît-Joseph Labre. Le volume identifie expressément **Vincenzo Pescetelli** comme **Promotor Fidei**. Il comprend également les réponses aux observations du Promoteur de la Foi et le *Summarium addizionale*.

Elle a permis, au cours de notre enquête, de distinguer clairement les fonctions du **Promoteur de la Foi**, du **postulateur de la cause** et du **cardinal rapporteur**.

4. Nova Positio super virtutibus — 1836

SACRA RITUUM CONGREGATIO, *Romana, seu Bolonien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre. Nova Positio super virtutibus.*

Roma, 1836.

Le volume est notamment associé au **cardinal Giulio Maria della Somaglia**, préfet, et au **cardinal Carlo Odescalchi**, dans la documentation de la Congrégation. Le catalogue de la Bayerische Staatsbibliothek confirme l'existence du volume imprimé en 1836 et son intitulé complet.

Cette *Nova Positio* a joué un rôle important dans l'étude de la poursuite de l'examen des vertus après la première *Positio*.

III. LES DOSSIERS CONSACRÉS AUX MIRACLES

5. Positio super miraculis — 1853

SACRA RITUUM CONGREGATIO, *Romana, seu Bolonien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre. Positio super miraculis.*

Roma, milieu du XIXe siècle.

Ce dossier appartient à la phase d'examen des miracles nécessaires à la béatification. Il constitue une source essentielle pour suivre le passage de l'examen des vertus à celui des guérisons proposées comme miraculeuses.

6. Secunda Positio super miraculis — 1857

SACRA RITUUM CONGREGATIO, *Cardinali Patrizi Praefecto et Ponente. Romana, seu Bolonien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre. Secunda Positio super miraculis.*

Roma, Typis Josephi Brancadoro, 1857.

L'édition conservée et numérisée compte **384 pages**. Le titre identifie expressément le **cardinal Costantino Patrizi** comme *Praefectus et Ponens*.

Cette source a été particulièrement importante pour l'étude des miracles examinés avant la béatification et pour comprendre la méthode employée par la Congrégation des Rites dans l'examen médical et canonique des guérisons.

IV. LE DOSSIER DÉCISIF POUR LES MIRACLES DE CANONISATION — 1869

7. *Positio super novis miraculis* — 1869

SACRA RITUUM CONGREGATIO, *Romana, seu Bolonien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Benedicti Josephi Labre. Positio super novis miraculis.*

Roma, 1869.

Cette source constitue l'un des documents **les plus importants de toute l'enquête**, puisqu'elle concerne directement les nouveaux miracles proposés pour permettre la canonisation.

Le catalogue bibliographique identifie le volume de 1869 sous le titre *Sacra rituum congregatione... Romana seu Bolonien. beatificationis et canonizationis ven. servi Dei Benedicti Josephi Labre* et permet de retrouver notamment les parties consacrées aux guérisons de **Thérèse Massetti** et de **Maria Luisa Gogiatti**.

Le dossier a permis d'étudier en particulier :

- Le miracle de **Thérèse Massetti** ;
- Les témoignages des médecins **Felice Scalzaferri**, **Gaetano Tancioni** et **Angelo Mascetti** ;
- L'intervention chirurgicale du 18 juin 1859 ;
- Les témoignages concernant la guérison de Thérèse Massetti ;
- Le miracle de **Maria Luisa Gogiatti**, religieuse du monastère du Divino Amore à Montefiascone ;
- Les témoignages médicaux concernant son cancer ulcéré de l'estomac ;
- L'expertise médicale réalisée le **24 août 1865** ;
- Les médecins experts **Pietro Serpieri** et **Innocenzo Nuvoli** ;
- Les procès-verbaux et folios des dépositions ;
- Les arguments médicaux et les objections examinées par la Congrégation.

Ce volume constitue donc la **source primaire majeure pour la phase 1860–1873** de notre enquête.

V. LES ACTES DE LA CONGRÉGATION DES RITES ET LES DÉCRETS DE 1873

8. *Acta Sanctae Sedis*

SANCTA SEDES, *Acta Sanctae Sedis in compendium opportune redacta et illustrata*, Roma.

Les volumes des *Acta Sanctae Sedis* ont été utilisés pour contrôler les actes officiels de la dernière phase de la cause.

Le volume **VII**, correspondant notamment aux années 1872–1873, est particulièrement important. L'index y signale :

« **Romana seu Bolonien. seu Decretum quo probantur duo miracula B. Benedicti Labre ad effectum Canonizationis** », p. 220,

puis :

« **Romana seu Bolonien. seu Decretum in eadem causa quo decernitur tuto procedi posse ad solemnem Canonizationem** », p. 222.

Ces deux actes sont essentiels pour établir correctement la chronologie : le **9 février 1873**, la Congrégation approuve les deux miracles destinés à la canonisation et rend ensuite le décret déclarant qu'il est possible de procéder en toute sûreté à la canonisation solennelle. Il ne faut donc pas confondre cette étape avec la cérémonie de canonisation elle-même.

9. *Acta Sanctae Sedis*, tome XIV — 1881

SANCTA SEDES, *Acta Sanctae Sedis*, vol. XIV, Roma, Typis Polyglotta Officinae S. C. de Propaganda Fide, 1881.

Ce volume contient le texte officiel du décret de canonisation de Benoît-Joseph Labre.

La formule solennelle établit l'inscription de **Benedictus Josephus Labre** au catalogue des saints et fixe sa mémoire liturgique au **16 avril**. La canonisation fut prononcée par **Léon XIII** le **8 décembre 1881**.

VI. DOCUMENTATION SUR LES PROCÈS ET LES TÉMOINS DES MIRACLES

10. Les *Processus Apostolici*

Les différents **procès apostoliques** constituent les sources judiciaires sous-jacentes aux *Summaria* et aux *Positiones*.

Dans notre enquête, une attention particulière a été portée aux folios relatifs aux miracles de **Thérèse Massetti** et de **Maria Luisa Gogiatti**, notamment :

- Les dépositions des témoins ;
- Les témoignages *de visu* ;
- Les témoignages *de auditu* ;
- Les témoignages médicaux ;
- Les déclarations des chirurgiens ;
- Les expertises ordonnées dans le cadre de la procédure ;
- Les attestations jurées des experts.

Pour Maria Luisa Gogiatti, l'**attestatio jurata peritorum** du 24 août 1865, conservée aux folios **487–489 ter**, a constitué un élément particulièrement important.

Pour Thérèse Massetti, les folios du procès examinés comprennent notamment les séries **314 ter et suivantes**, **320 et suivantes**, **362 ter et suivantes**, **373 et suivantes**, **379 et suivantes**, **385 et suivantes**, **391 ter et suivantes**, **395 ter**, **397 ter**, **402**, **404** et **407 et suivantes**.

VII. SOURCES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES DU XIX^e SIÈCLE

DESNOYERS, F.-M.-J., *Le bienheureux Benoît-Joseph Labre*, 2 tomes, Lille, 1862.

Cette œuvre a été utilisée comme source historique complémentaire, notamment pour confronter les informations relatives à la vie de Benoît-Joseph Labre, à son entourage, aux lieux fréquentés et à la tradition biographique française.

CAMUS, P.-J., *Vie et miracles du bienheureux B.-J. Labre, d'après des documents authentiques et le bref de S. S. Pie IX*, 1860.

Cet ouvrage, publié au moment de la béatification, appartient aux sources contemporaines de la reconnaissance officielle du culte du Bienheureux. La Bibliothèque nationale de France le répertorie parmi les ouvrages consacrés à Labre publiés en 1860.

AYMARD, J., *Le bienheureux Benoît-Joseph Labre, ou Le triomphe de l'humilité*, 6e édition, Lille, L. Lefort, 1864.

Cet ouvrage a été utilisé comme source biographique complémentaire de la période postérieure à la béatification. Il appartient à la littérature hagiographique du XIXe siècle consacrée au Bienheureux.

DU BOURG, P., *Vie du bienheureux Benoît-Joseph Labre*, Lyon, P. N. Josserand, 1869.

Cette biographie publiée l'année même de la *Positio super novis miraculis* constitue une source contemporaine permettant de confronter la présentation de la vie et du culte du Bienheureux avec la documentation officielle de la Congrégation des Rites.

VIII. SOURCE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE POUR L'HISTOIRE DE LA CANONISATION

DERAMECOURT, Augustin-Victor, *Histoire de la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre : avec un guide du pèlerin aux diverses stations de sa vie*, Arras, E. Bradier, 1881.

La Bibliothèque nationale de France confirme l'édition originale de **1881**, publiée à Arras chez **E. Bradier**, en un volume de **VI-360 pages**.

Cet ouvrage est particulièrement précieux pour notre enquête parce qu'il est contemporain de la canonisation et porte précisément sur l'histoire de la procédure ayant conduit à celle-ci. Il constitue donc une source de première importance pour contrôler la chronologie finale de la cause.

IX. SOURCE POSTÉRIEURE SUR LA VIE ET LE CULTE

DELUCCHI, Paolo, *Della vita di S. Benedetto Giuseppe Labre con alcune memorie della parrocchia del SS. Salvatore in Genova*, Genova, Tipografia Arcivescovile, 1885.

Cet ouvrage, publié quelques années après la canonisation, a été utilisé comme source complémentaire pour la tradition italienne concernant Benoît-Joseph Labre. Sa référence bibliographique est également attestée par une publication de l'Université de Gênes.

X. DOCUMENTATION LITURGIQUE POSTÉRIEURE À LA CANONISATION

17. *Officia et Missae*

SANCTA SEDES, *Officia et Missae ss. Benedicti Josephi Labre et Joannis Baptistae de Rossi Confessorum*, dans *Acta Sanctae Sedis*, vol. XV, 1882.

Cette documentation liturgique permet de constater l'intégration officielle de saint Benoît-Joseph Labre dans le calendrier et la liturgie de l'Église universelle après sa canonisation. Le texte donne notamment l'office du **16 avril**, fête de saint Benoît-Joseph Labre.

XI. SOURCES UTILISÉES POUR L'ÉTUDE DES POSTULATEURS ET DES RESPONSABLES DE LA CAUSE

Une attention particulière a été portée aux documents permettant de reconstituer la succession des **postulateurs de la cause** :

- **Gaetano Palma (Cajetanum Palma)** ;
- **Filippo Colonna** et **Francesco Pacini** ;
- **Giuseppe Righetti** ;
- **Girolamo Marucchi** ;
- **Francesco Virili**, de la Congrégation du Très-Précieux-Sang ;
- **Vincenzo Anivitti** ;
- **Raffaele Maria Virili**.

L'enquête a également permis de distinguer cette fonction de celle des **cardinaux rapporteurs**, parmi lesquels :

- **Giovanni Archinto** ;
- **Giulio Maria della Somaglia** ;
- **Placido Zurlo** ;
- **Carlo Odescalchi** ;
- **Giuseppe della Porta Rodiani** ;
- **Costantino Patrizi**.

Cette distinction entre **Postulator Causae**, **Relator/Ponens**, **Promotor Fidei**, **advocatus** et **procurator** est indispensable pour éviter d'attribuer à un même personnage des fonctions qui étaient juridiquement différentes.

XII. SOURCES DE CONTRÔLE BIBLIOGRAPHIQUE ET NUMÉRIQUE

Pour contrôler les références, les éditions, les titres et les dates, ont également été consultés les catalogues et bibliothèques numériques suivants :

Bibliothèque nationale de France – Catalogue général et Gallica, notamment pour les éditions françaises du XIXe siècle et pour l'ouvrage d'Augustin-Victor Deramecourt. La notice bibliographique de la BnF confirme l'édition originale de 1881.

Google Books, notamment pour les volumes imprimés de la Congrégation des Rites, dont le *Summarium super dubio* de 1819, la *Secunda Positio super miraculis* de 1857 et la *Positio super novis miraculis* de 1869.

Bayerische Staatsbibliothek – Münchener Digitalisierungszentrum, notamment pour la *Nova Positio super virtutibus* de 1836.

Acta Sanctae Sedis, pour le contrôle des actes et décrets officiels de la Congrégation des Rites et du Saint-Siège.